juillet 2025 | N° 132

l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

Les comptes 2024 6

Conseil communal 12

Les laurelles, ces plantes à bannir de nos jardins 19

Sommaire

3 Editorial

4 Bureau du Conseil général

5 Décisions du Conseil général

6 Les comptes 2024

11 Dicastères

29 Manifestations

31 Informations officielles

33 Divers

Impressum

Tirage: Cette publication est éditée 2 à 3x par an à 1300 exemplaires

Éditeur: Commune de Neyruz
Coordination: Administration communale - Tél.: 026 916 15 50
Site web: www.neyruz.ch
E-mail: neyruz@neyruz.ch

Graphisme: Effet-i-media www.bepbep.ch

Délai de rédaction:
Pour le N°133 le 27 octobre 2025
Pour le N°134 le début janvier 2026

Photos: Commune de Neyruz - Benoît Perriard - David Dunand www.daviddunand.com

Impression: media f imprimerie SA

Editorial

Grandir, vivre et vieillir ensemble : un maillage d'infrastructures au service de toutes les générations

Une collectivité se mesure à sa capacité d'accompagner chacun à chaque étape de la vie — de la petite enfance jusqu'au grand âge. C'est dans cet esprit que nous poursuivons l'objectif de renforcer et de moderniser nos infrastructures, afin d'offrir à la population des services de proximité accessibles, adaptés et profondément humains.

Cette dynamique s'appuie sur un réseau cohérent d'équipements et de services, pensés pour répondre aux besoins quotidiens, favoriser le bien-être et renforcer les liens sociaux et intergénérationnels. Chaque génération constitue un maillon essentiel de ce tissu collectif :

• Petite enfance

Les tout-petits découvrent peu à peu leur nouvel univers à la « Maison du P'tit Bonheur », actuellement en cours de transformation. Dès cet automne, ce bâtiment sera entièrement dédié à la petite enfance. Des nourrissons aux enfants de l'accueil extra-scolaire (AES), tous évolueront dans un environnement pensé pour eux, encadrés par des professionnels bienveillants et spécialisés.

• Adolescence

Parce que l'adolescence est une période parfois délicate, marquée par des questionnements et une quête d'identité, la Commune a fait appel à l'association REPER dès 2023. La présence régulière de M. Arnaud Frossard, éducateur de rue, sur les lieux fréquentés par les jeunes, permet de prévenir les conflits et de créer un lien de confiance. Grâce à son écoute, les jeunes s'expriment, s'engagent et construisent ensemble de beaux projets.

À cela s'ajoutent les soirées « Midnight Sport », mises en place par la Commune. Ces événements offrent aux jeunes un cadre sécurisé pour se retrouver autour d'activités sportives, favorisant ainsi le vivre-ensemble et la cohésion.

• Seniors

Ces dernières années, l'offre destinée aux Seniors de Neyruz s'est enrichie, complétant les opportunités déjà proposées au niveau cantonal et régional.

La Commission d'entraide et intergénérationnelle a initié plusieurs moments de partage et de convivialité : au-delà du traditionnel Souper des aînés et de la distribution des repas à domicile (souvent assurée par des Seniors bénévoles), les activités de Pro Senectute et les « Tables conviviales pour Seniors » viennent renforcer ce tissu social. Ces dernières proposent trois formules : les « tables de bistrots seniors », les « tables d'hôtes – Pro Senectute » et les « cafés-rencontres pour Seniors ».

Une commune à taille humaine, pour tous

Ces initiatives témoignent d'une vision inclusive et solidaire de la vie en collectivité. C'est ensemble, dans le respect du parcours de chacun, que nous bâtissons une commune où il fait bon grandir, vivre et vieillir.

Le Conseil communal

Bureau du Conseil général

Alors que mon mandat à la présidence du Conseil général touche à sa fin, je voulais prendre un moment pour vous adresser quelques mots, avec beaucoup d'émotion et de gratitude.

Avant tout, un immense merci aux conseillers communaux, à l'administration communale, et à tout le personnel administratif. Votre travail, votre disponibilité, votre sérieux au quotidien ont été essentiels cette année. Grâce à vous, beaucoup de projets ont pu avancer, pour le bien de notre village.

Merci aussi aux conseillers généraux. Cette année a été dense, parfois un peu compliquée, souvent très riche, mais toujours marquée par l'envie commune de faire avancer les choses, ensemble, dans le dialogue. Il reste encore du travail, c'est sûr, mais les bases sont là, les projets sont lancés, et je sais que la suite sera entre de bonnes mains.

Je tiens à féliciter chaleureusement la nouvelle Présidente, Mme Véronique Chavaillaz, et sa Vice-présidente, Mme Setti Genoud. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions. J'espère sincèrement qu'elles auront autant de plaisir que j'en ai eu à exercer ce rôle.

Et enfin, un grand merci à vous, habitantes et habitants de Neyruz. Merci pour votre confiance, vos remarques, vos encouragements et merci pour votre engagement dans la vie de notre Commune. C'était un vrai honneur de vous représenter.

Avec toute ma reconnaissance,

Marina Chéron
Présidente sortante
2024-2025

Décisions du Conseil général

Séance du Conseil général du 13 mai 2025

Le Conseil général s'est réuni le 13 mai 2025. Le procès-verbal peut être consulté sur notre site internet rubrique **Politique / Conseil général / PV du Conseil général.**

Lors de cette séance, le Conseil général a :

- Approuvé le procès-verbal du dernier Conseil général du 10 décembre 2024
- Pris connaissance de et validé les informations du Bureau du Conseil général
- Pris acte de la démission du Conseil général de M. Pacifique Gendre
- Pris acte de la démission du Conseil général de M. Luc Overney au 30 juin 2025
- Pris acte de l'élection au Conseil général de M. Lorenzo Guzzinati, 1er des viennent-ensuite
- Pris connaissance des différentes communications du Conseil communal
- Pris connaissance du rapport du Conseil communal sur le postulat no 2023/03 du Groupe AveN « Pour un Aigle Noir modernisé »
- Pris acte du rapport de gestion 2024
- Pris acte du retrait de la proposition interne no 2024/05 du Groupe AdN « Réduction des membres du Conseil communal de 9 à 7 »
- Pris connaissance du rapport final du Conseil communal sur le postulat 2024/06 du Groupe GSO « Opportunités de fusion communale »

Durant cette même séance, le Conseil général a traité plusieurs objets qui lui étaient soumis par le Conseil communal. Les messages élaborés par le Conseil communal en relation avec ces objets peuvent être consultés sur notre site internet rubrique **Politique > Conseil général > Dates des séances**.

En résumé, le Conseil général a :

- Accepté à l'unanimité la modification de l'ordre du jour « Election d'un scrutateur au sein du Bureau du Conseil général »
- Procédé à l'élection de Mme Véronique Chavaillaz à la présidence du Conseil Général pour la période 2025-2026
- Procédé à l'élection de Mme Setti Genoud à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2025-2026
- Procédé à l'élection de M. Grégoire Perrin comme scrutateur au sein du Bureau du Conseil général
- Accepté à l'unanimité le compte de résultats 2024
- Accepté à l'unanimité le compte des investissements 2024
- Accepté à l'unanimité la nomination du nouvel organe de révision Core Fiduciaire Revicor SA à Fribourg
- Accepté la diminution du Conseil communal de 9 à 7 membres dès la prochaine législature par 46 oui 2 non et 0 abstention
- Accepté à l'unanimité le Règlement du personnel communal
- Accepté à l'unanimité le crédit complémentaire pour le réaménagement de la Place de jeux des Simon et l'amélioration de la zone de pic-nic

Les comptes 2024

Extraits des comptes 2024 et commentaires

L'examen des comptes 2024 révèle :

- que le résultat des comptes 2024 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 106'399.49 ;
- que le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'986'875.96 ;
- que le solde des engagements en cours (crédits votés) totalise CHF 8'927'734.12 ;
- que le bilan présente un capital propre de CHF 18'614'841.55 ;
- que, dû à la dissolution de 1/10 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA), le résultat final est amélioré artificiellement de CHF 380'000.00 ;
- que la situation financière globale de notre Commune au 31.12.2024 peut être qualifiée de saine.

Par contre, notre degré d'autofinancement est très faible et nos futurs investissements vont nous obliger à nous endetter. Les charges financières de ces investissements devront sans doute aussi nous obliger à une augmentation de la fiscalité. Et dernière remarque, les valorisations d'une partie de notre patrimoine financier sont freinées par de très longues procédures administratives.

Les comptes 2024 ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 10 mars 2025, par la fiduciaire BfB Société Fiduciaire SA selon son rapport du 11 avril 2025 ainsi que par le Conseil général lors de sa séance du 13 mai 2025. Nous vous rappelons également que différentes présentations détaillées de comptes et tableaux sont consultables sur notre site internet, page Politique, Conseil général, message n° 2025/73 des comptes 2024.

Compte de résultats

		Comptes 2024		Budget 2024	
Compte	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	Administration	1'149'026.76	20'090.05	1'105'715.00	17'840.00
1.	Ordre et sécurité publics, défense	162'180.50	64'363.00	279'530.00	79'750.00
2.	Formation	3'846'009.33	31'969.50	3'865'895.00	35'820.00
3.	Culture, sport et loisirs	467'729.72	104'866.66	553'350.00	163'610.00
4.	Santé	1'318'671.05	14'306.70	1'324'785.00	18'000.00
5.	Prévoyance sociale	1'926'650.25	46'721.50	1'918'432.00	79'100.00
6.	Trafic et télécommunications	971'696.71	57'059.80	968'230.00	67'650.00
7.	Protection environnement et aménagement du territoire	1'581'851.91	962'549.54	1'587'805.00	1'010'625.00
8.	Economie publique	21'426.31	7'399.70	17'095.00	15'000.00
9.	Finances et impôts	376'334.15	10'405'850.75	317'440.00	10'175'130.00
	Totalisation	**11'821'576.69**	**11'715'177.20**	**11'938'277.00**	**11'662'525.00**
	Résultat		**106'399.49**		**275'752.00**

Compte des investissements

		Comptes 2024		Budget 2024	
Compte	Désignation	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
0.	Administration	0.00	0.00	0.00	0.00
1.	Ordre et sécurité publics, défense	0.00	0.00	0.00	0.00
2.	Formation	287'737.44	0.00	822'000.00	0.00
3.	Culture, sport et loisirs	63'938.25	3'974.00	980'000.00	145'000.00
4.	Santé	0.00	0.00	0.00	0.00
5.	Prévoyance sociale	316'310.82	0.00	392'000.00	0.00
6.	Trafic et télécommunications	185'665.25	0.00	2'285'000.00	0.00
7.	Protection environnement et aménagement du territoire	943'111.25	144'922.05	3'624'000.00	575'000.00
8.	Economie publique	139'009.00	0.00	600'000.00	0.00
9.	Finances	200'000.00	0.00	1'400'000.00	0.00
	Totalisation	**2'135'772.01**	**148'896.05**	**10'103'000.00**	**720'000.00**
	Résultat		**1'986'875.96**		**9'383'000.00**

Bilan 2024

		Bilan au 01.01.2024	Bilan au 31.12.2024
1	**ACTIF**	**36'266'188.59**	**35'271'556.31**
100	Disponibilités et placements à court terme	1'273'775.93	1'395'956.39
101	Créances	-6'029'574.99	-5'975'943.03
102	Placements financiers à court terme	2'000'000.00	0.00
104	Actifs de régularisation	10'781'038.70	10'549'803.40
107	Placements financiers à long terme	1'673'000.00	1'979'300.00
108	Immobilisations corporelles PF	12'215'660.00	12'215'660.00
140	Immobilisations corporelles PA	15'703'593.35	16'915'677.65
142	Immobilisations incorporelles PA	200'219.30	324'251.55
145	Participations, capital social PA	14'960.30	14'960.30
146	Subventions d'investissement	-1'566'484.00	-1'698'109.95
2	**PASSIF**	**-36'266'188.59**	**-35'721'556.31**
200	Engagements courants	-776'826.91	-999'225.26
204	Passifs de régularisation	-612'224.98	-629'292.11
205	Provisions à court terme	-58'380.00	-62'400.00
206	Engagements financiers à long terme	-15'530'000.00	-15'250'000.00
208	Provisions à long terme	-165'797.39	-165'797.39
290	Financements spéciaux	-275'739.12	-254'020.85
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	-2'670'000.00	-2'290'000.00
299	Excédent ou découvert du bilan	-16'177'220.19	-16'070'820.70

Contrôle des investissements

			Dépenses				
Désignation	Compte	Votation	Montant	Années antérieures	2024	Total dépenses	Soldes
Etude faisabilité bâtiments périmètre scolaires	2170.5040.00	09.12.2020	100 000,00	68 661,90	33 500,15	102 162,05	-2 162,05
Concours bâtiments périmètre scolaire	2170.5040.01	14.12.21	250 000,00		254 237,29	254 237,29	-4 237,29
Bâtiments périmètre scolaire - crédit d'étude	2170.5040.10	10.12.24	1 200 000,00				1 200 000,00
Remplacement passerelle d'Hauterive sur la Glâne	3292.5010.00	16.05.23	200 000,00	9 433,25	8 591,05	18 024,30	181 975,70
Participation Hauterive - remplac. passerelle sur la Glâne	3292.6110.00	16.05.23	-100 000,00	-4 716,65	-3 974,00	-8 690,65	-91 309,35
Crédit d'étude global Aigle-Noir	3294.5040.01	12.12.23	60 000,00		55 347,20	55 347,20	4 652,80
Aménagement de locaux à la Neyruzienne pour le P'tit Bonheur	5451.5040.00	03.10.2023 + 22.08.2024	1 092 000,00		316 310,82	316 310,82	775 689,18
Réaménagement RC - éclairage public, séqu. 3-4	6130.5010.00	21.04.21	183 000,00		845,35	845,35	182 154,65
Arborisation Route cantonale - séquence 3	6130.5010.03	10.12.24	200 000,00				200 000,00
Aménagement Ouest Village - mobilité	6150.5010.00	10.12.14	680 000,00	508 807,10	127 506,15	636 313,25	43 686,75
Aménagement giratoire carré	6150.5010.03	11.12.19	200 000,00	81 257,47		81 257,47	118 742,53
Aménagement passage piétons et chemin piétonnier des Trois Roses	6150.5010.04	23.09.20	147 500,00	14 863,10		14 863,10	132 636,90
Aménagement d'une place «Kiss & Go» Rte d'Onnens	6150.5010.05	23.09.20	233 000,00				
Assainissement éclairage public	6150.5010.07	14.12.22	360 000,00	105 147,50		105 147,50	254 852,50
Réaménagement RC - particip. aménagement espace routier, séqu. 3	6150.5010.10	21.04.21	538 500,00	39 708,70	570,75	40 279,45	498 220,55
Réaménagement RC - particip. crédit étude, séqu. 3/4	6150.5010.11	21.04.21	96 930,00	19 267,35	55 299,90	74 567,25	22 362,75
Mobilité douce Les Allys et canapé forestier	6150.5010.14	14.12.21	80 000,00	4 269,40	3 629,45	7 898,85	72 101,15
Aménagements routiers divers (solde 70'000 réaffecté à crédit-cadre routier)	6150.5010.15	14.12.21	80 000,00	10 085,20	-2 186,35	7 898,85	72 101,15
Participation de tiers - SPC réaménag. espace routier, séqu. 3	6150.6350.02	21.04.21		-14 404,90		-14 404,90	
Aménagement Ouest Village - conduites EP	7101.5031.00	10.12.14	210 000,00	131 953,31	14 261,95	146 215,26	63 784,74
Déplacement conduite EP La Charrière	7101.5031.01	23.05.17	675 000,00	599 782,47		599 782,47	75 217,53
Traversée village RC : Entrée Cottens/Giratoire Daille - 69 Séqu. 2 (réaff. du 62)	7101.5031.02	12.12.18	300 000,00	20 857,43		20 857,43	279 142,57
Traversée village RC : La Charrière/Giratoire Daille - Séqu. 3	7101.5031.03	12.12.18	600 000,00	79 681,43		79 681,43	520 318,57
Station de traitement des métabolites du chlorothalonil	7101.5031.07	12.12.23	320 000,00		6 520,50	6 520,50	313 479,50
Remplacement compteurs eau (sur 4 ans)	7101.5060.00	10.12.24	160 000,00				160 000,00
Approvisionnement en eau - Taxes de raccordement encaissées	7101.6370.00			-68 942,55	-58 206,95	-127 149,50	
Aménagement Ouest Village - conduites EU/EC	7201.5032.00	10.12.14	1 710 000,00	1 007 296,33	529 552,30	1 536 848,63	173 151,37
Assainiss. EU/EC Déplac. conduite La Charrière	7201.5032.01	23.05.17	675 000,00	415 991,73		415 991,73	259 008,27
Traversée village RC : Entrée Cottens/Giratoire Daille - 70 Séqu. 2 (réaff. du 63)	7201.5032.02	12.12.18	350 000,00	20 857,43		20 857,43	329 142,57
Traversée village RC : La Charrière/Giratoire Daille - Séqu. 3	7201.5032.03	12.12.18	900 000,00	138 091,17		138 091,17	761 908,83
Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne	7201.5032.06	23.09.20	80 000,00		80 930,65	80 930,65	-930,65
Aménagement Secteur Nierlet - conduites EU/EC	7201.5032.08	09.12.20	450 000,00	388 639,90	61 401,90	450 041,80	-41,80
Collecteur EU jonction autoroutière Matran	7201.5032.11	14.05.24	400 000,00				400 000,00
Protection des eaux - Taxes de raccordement encaissées	7201.6370.00			-82 074,50	-73 419,00	-155 493,50	
Participation aggrandissement STEP intercommunale	7206.5620.00	16.05.23	335 000,00		4 544,80	4 544,80	-4 544,80
Participation capital social ASEV	7206.5520.00				106 300,00	106 300,00	
Rbt part. crédit étude agrandissement STEP intercommunale	7206.6190.00		-335 000,00				
Secteur Les Simon - protection contre les crues	7410.5020.00	14.12.21	120 000,00	54 839,15	2 270,80	57 109,95	62 890,05
PAD Le Sécheron	7900.5290.00	23.09.20	250 000,00	32 482,30	32 603,00	65 085,30	184 914,70
Adaptation du PAL	7900.5290.03	14.12.2021+12.12.2023+10.12.2024	450 000,00	167 737,00	91 429,25	259 166,25	190 833,75
Bâtiment de la chaufferie - infrastructures - PA	8791.5040.00	23.09.20	1 167 000,00		139 009,00	139 009,00	1 027 991,00
Bâtiment de la chaufferie - Préparation pour construction supérieure (PA)	8791.5040.01	23.09.20	470 000,00				470 000,00
Neyergie SA - prêt-relais install. PV et microréseau	9630.5450.00	12.12.18	800 000,00	600 000,00	200 000,00	800 000,00	
			12 587 000,00	**3 507 142,30**	**1 986 875,96**	**4 645 783,60**	**8 927 734,12**

Les comptes 2024

Répartition par tâches

		Charges	Charges %	Dépenses pour CHF 1'000
	Totaux résultats	**11'821'576.69**	**100.00**	**1000.00**
0.	Administration générale	1'149'026.76	9.72	97
1.	Ordre et sécurité publics, défense	162'180.50	1.37	14
2.	Formation	3'846'009.33	32.53	325
3.	Culture, sport et loisirs	467'729.72	3.96	40
4.	Santé	1'318'671.05	11.15	111
5.	Prévoyance sociale	1'926'650.25	16.30	163
6.	Trafic et télécommunications	971'696.71	8.22	82
7.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'581'851.91	13.38	134
8.	Economie publique	21'426.31	0.18	2
9.	Finances et impôts	376'334.15	3.18	32

Pour CHF 1'000.00 dépensés en 2024, où va l'argent du contribuable ?

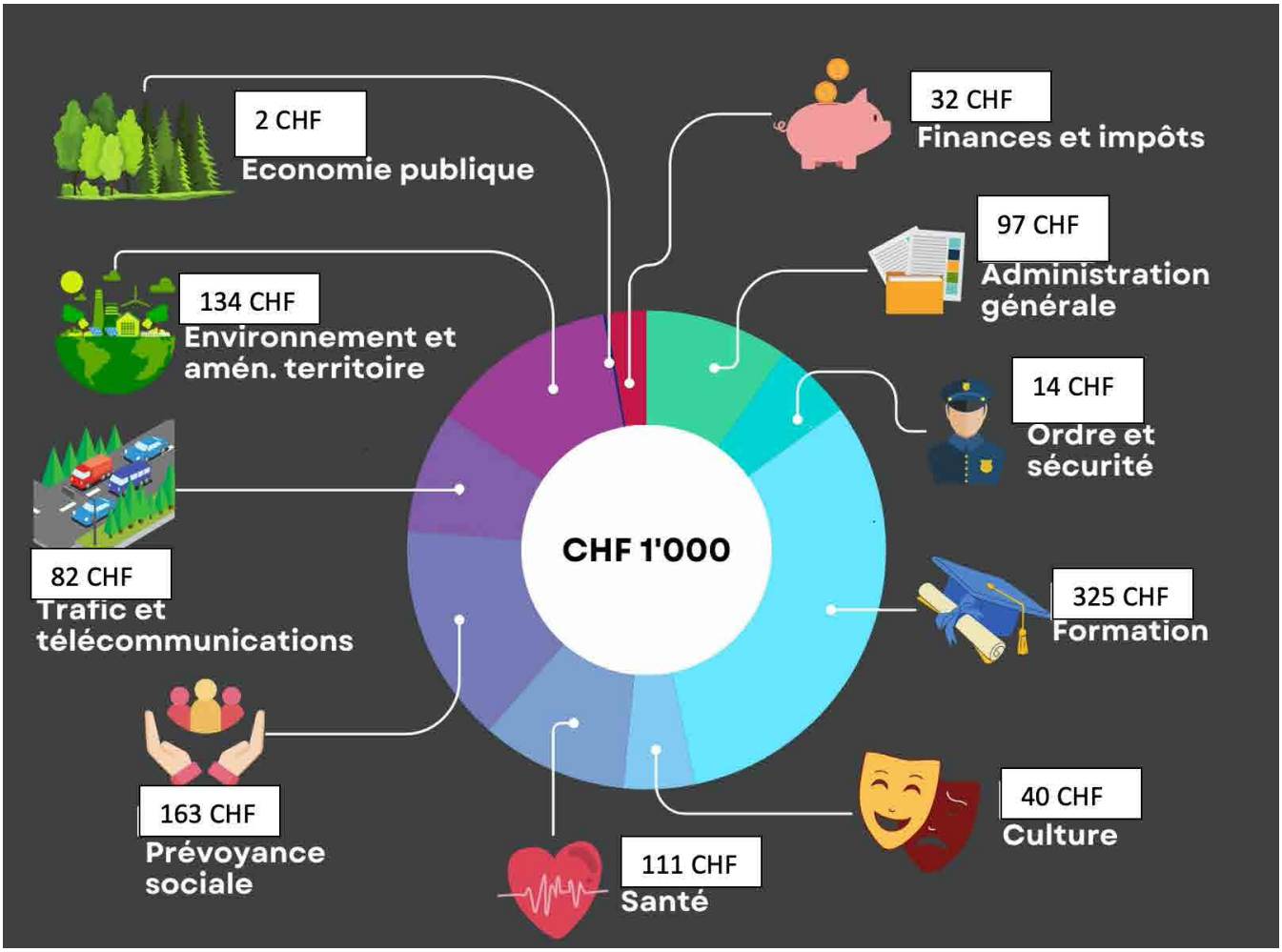

Les comptes 2024

Flux de trésorerie - Année 2024

Mode de calcul : Indirecte	
Libellé	**Montant du flux**
Résultat total du compte de résultats	-106 399,49
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	521 046,93
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	-44 961,57
(+) augmentations des comptes passifs	1 946 368,04
(+) diminutions des comptes actifs	0,00
(-) augmentations des comptes actifs	231 235,30
(-) diminutions des comptes passifs	0,00
(+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs	222 398,35
(+) augmentation / (-) diminution des provisions	4 020,00
(+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	17 067,13
(+) attribution / (-) plvts sur financements spéciaux, fonds et réserves	-21 718,27
Variation des comptes 140, 2068, 293, 295 et 29990.00 (retraitements liés au MCH2)	-380 000,00
Variation des comptes 296 (retraitements liés au MCH2)	0,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	**2 389 056,42**
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	-1 986 875,96
Transfert immobilisations PA dans créances	0,00
Réévaluation du patrimoine administratif (retraitements lés au MCH2)	0,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	**-1 986 875,96**
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	0,00
Réévaluation du patrimoine financier (retraitements liés au MCH2)	0,00
(+) vente / (-) achats placements financiers et immobilisations corporelles PF	0,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	**0,00**
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+FTP]	**-1 986 875,96**
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	0,00
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	-280 000,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	**-280 000,00**
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	**122 180,46**
Liquidités au début de l'exercice	1 273 775,93
Liquidités en fin d'exercice	1 395 956,39
Variation	***122 180,46***

Dicastère 1

Jean-Pierre Corpataux, Syndic

Administration générale et ressources humaines

Informations générales de votre Syndic

Voici l'été ! Cette saison qui invite à lever le pied, à savourer une glace à l'ombre d'un arbre, à refaire le monde au coin du jardin ou d'une terrasse, ou à s'émerveiller devant un coucher de soleil.

À Neyruz aussi, le rythme change un peu… mais pas tant que ça ! Ces derniers mois ont été particulièrement intenses. Le projet de rénovation et d'extension de notre école progresse avec enthousiasme. Le concours d'architecture a livré de belles propositions et l'avenir se dessine peu à peu pour nos élèves et nos enseignants. Ce n'est pas tous les jours qu'on imagine l'école de demain, et c'est un privilège de le faire avec une Commission de projet engagée et motivée.

Les travaux à la Maison du P'tit Bonheur vont bon train et le chantier se déroule sans problème majeur à signaler et selon le planning défini. Les variantes possibles de réfection de l'Aigle Noir nous occupent aussi avec toutes les incertitudes liées à leurs financements. Nous finalisons la traversée du village, le déplacement de la déchetterie, les assainissements routiers, d'eau potable et des eaux usées, l'aménagement de places de jeux, la nouvelle passerelle intercommunale Hauterive-Neyruz, la révision de notre plan d'aménagement local ainsi que diverses mises à jour règlementaires.

Finalement, la vie communale ne s'arrête jamais vraiment : aménagements, entretiens, sécurité, analyses de collaborations intercommunales, réflexions pour demain… et toujours, ce lien si précieux entre les habitantes, les habitants, les associations et les Autorités. Neyruz est une Commune vivante, et c'est grâce à vous. Un grand merci à toutes celles et ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour animer notre village : bénévoles, sociétés locales, collaborateurs communaux, membres du Conseil général et des diverses Commissions communales.

Je vous souhaite un été rempli de lumière, de découvertes et de petits bonheurs simples. Que chacune et chacun puisse y puiser un peu de repos, d'inspiration, et pourquoi pas, quelques belles histoires à raconter à la rentrée.

Voici encore quelques nouvelles du dicastère 1, Administration générale et ressources humaines :

Administration communale, licenciement de l'Administrateur des finances et informations

Le Ministère public a rendu son ordonnance pénale datée du 7.4.2025. Un communiqué de presse a été effectué par le Ministère public en date du 9.4.2025 pour informer toutes les parties. Pour rappel, en voici la teneur :

Par ordonnance pénale rendue le 7 avril 2025, le Procureur général a reconnu l'ancien administrateur des finances de la Commune de Neyruz coupable d'avoir détourné un montant de quelque CHF 16'500.00.

Le 23 juillet 2024, le syndic de la Commune de Neyruz a dénoncé à la Police des malversations découvertes en lien avec la caisse de l'administration communale. Une plainte pénale a été déposée le lendemain.

Les investigations ont révélé que, entre juillet 2023 et juillet 2024, celui qui était alors l'administrateur des finances de la Commune de Neyruz avait prélevé indûment de l'argent dans la caisse communale ainsi que dans l'automate gérant la recharge des cartes pour la déchetterie. Il avait aussi effectué des dépenses personnelles avec la carte de crédit de la Commune. En outre il avait reproduit et falsifié des factures en sa faveur. Enfin il avait réduit les déductions des charges sociales de son salaire. En conclusion, le détournement avait porté sur une somme globale de quelque CHF 16'500.00.

Le condamné a utilisé l'argent ainsi détourné pour payer des poursuites dirigées contre lui, pour vivre et également pour financer ses loisirs. En cours d'enquête, il a intégralement reconnu les faits, il a exprimé ses regrets et présenté ses excuses ; enfin il s'est engagé par déclaration écrite à rembourser l'intégralité des préjudices subis par la Commune de Neyruz.

Reconnu coupable d'abus de confiance qualifiée, d'utilisation frauduleuse d'un ordinateur par métier, de faux dans les titres et de gestion déloyale des intérêts publics, l'ancien administrateur des finances de la Commune de Neyruz a été condamné par ordonnance pénale du 7 avril 2025 à une peine privative de liberté de 180 jours avec sursis pendant 2 ans, ainsi qu'à une amende de CHF 500.00.

L'ordonnance rendue le 7 avril 2025 n'est pas définitive et elle peut encore faire l'objet d'une opposition.

La justice a donc maintenant rendu son jugement sur cette affaire. C'est sans surprise que le Conseil communal a pris acte de l'ordonnance pénale et des conclusions du Ministère public.

Un plan de remboursement du préjudice direct de CHF 16'500 a d'ores et déjà été convenu avec le coupable.

Au niveau de la Commune, tout a été mis en place pour que l'administration communale puisse fonctionner correctement

durant cette période difficile et pour éviter des désagréments à notre population. L'employé indélicat, qui a été licencié sur le champ, a maintenant été remplacé et les mesures nécessaires ont été prises pour tourner la page de cette malheureuse affaire.

Après l'immense déception passée, nous pouvons dire maintenant que la confiance et la sérénité sont retrouvées.

Finalement, l'enquête administrative menée par le Syndic pourra être close d'ici la fin de cette année, ce qui mettra un terme à ce dossier.

Conseil communal

Le Conseil général du 13.5.2025 a décidé d'une réduction du nombre de conseillers communaux de 9 à 7 dès la prochaine période législative 2026-2031.

Par cette réorganisation, les dicastères au sein du collège exécutif seront optimisés et le travail sera réparti sur 7 dicastères.

Cette mesure vise à améliorer l'efficience et l'efficacité de l'action de l'Exécutif. En rationalisant la gestion des ressources, elle permettra de canaliser les projets de manière plus structurée, d'éviter leur dispersion et de favoriser une meilleure synergie entre les dicastères.

Dans ce cadre, le Conseil communal pourra se consacrer davantage à ses responsabilités stratégiques, laissant les tâches opérationnelles à l'Administration qui pourrait être renforcée et mieux équipée techniquement pour en assurer la gestion quotidienne. Ce facteur déterminant permettra aussi d'optimiser les échanges avec l'Administration communale en favorisant une communication plus directe avec moins d'intervenants.

En outre, le recours plus régulier à des mandats externes spécifiques pourrait être envisagé pour accompagner l'Exécutif dans certaines décisions stratégiques complexes. Des montants sont d'ailleurs déjà inscrits dans le budget communal.

La réduction des membres du Conseil communal créera des conditions propices à une concentration renforcée sur le développement stratégique des dicastères. Le Conseil communal pourra ainsi se consacrer pleinement à la conduite et à la réalisation de projets structurants pour la Commune et moins aux tâches opérationnelles qui seront encore plus déléguées à l'Administration. L'attractivité de la fonction de membre de l'Exécutif communal en sera ainsi également augmentée.

Cependant, afin de ne pas négliger les représentations dans les Associations intercommunales, qui engendreront une augmentation de la charge de travail pour les membres du collège étant donné que cette répartition se fera sur 7 personnes au lieu de 9, il pourrait être institué que pour certaines Associations de Communes, des membres du Conseil général participent à titre de « délégué » pour la Commune de Neyruz.

Une première analyse après quelques mois de fonctionnement à 7 membres permettra de tirer des enseignements pour le futur et de prendre les dispositions qui s'imposent, notamment concernant un éventuel renforcement de l'Administration pour les tâches opérationnelles.

Commissions communales

Suite à des démissions, plusieurs membres ont été remplacés. Un appel a été lancé en premier auprès des membres du Conseil général, puis auprès de la population.

- Commission d'entraide et intergénérationnelle : M. Benoît Sprumont, membre du CG, s'est proposé et a été nommé par le Conseil communal pour remplacer M. Joachim Friboulet, démissionnaire.
- Commission 3E : M. Maxime Oberson, citoyen, s'est proposé et a été nommé par le Conseil communal pour remplacer M. Pacifique Gendre, membre du CG démissionnaire.
- Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs CCSL : M. Jean-Daniel Roth, citoyen, s'est proposé et a été nommé par le Conseil communal pour remplacer Mme Francisca Barros Berlendis, démissionnaire.

Nous remercions chaleureusement les démissionnaires pour tout le travail accompli et félicitons les nouveaux membres pour leur nomination en leur souhaitant plein succès dans leur fonction.

ARS – Révision des statuts, nouvelles tâches et clés de répartition

L'Association régionale de la Sarine ARS devra subir une révision de ses statuts au 1.1.2026. Cette modification statutaire sera présentée au CG du mois de décembre 2025.

Plusieurs nouvelles tâches devront être analysées pour être reprises par l'ARS afin de répondre à de nouvelles bases légales. Les tâches analysées sont notamment : le tourisme, les transports urbains, la gestion des Park and Ride, le plan directeur régional de la Sarine PDR, les plans d'agglomération PA, la gestion des zones d'activités ZACT. Il pourrait encore y en avoir d'autres à l'avenir.

Notre Préfète, Mme Lise-Marie Graden, a mis sur pieds de nombreux groupes de travail intercommunaux pour trouver des solutions aux nouvelles tâches et pour se mettre en conformité avec diverses bases légales. Ces groupes de travail fournissent une analyse de chaque tâche et explorent des pistes de clés financières spécifiques par tâches.

L'Assemblée des déléguées de l'ARS devra approuver ces nouveaux statuts qui

seront ensuite présentés aux Assemblées communales et aux Conseils généraux de toutes les Communes de la Sarine d'ici la fin de l'année 2025.

Des séances d'informations sur ces statuts seront fixées pour la population et pour les membres des Conseils généraux. De plus amples informations sur l'organisation de ces séances suivront prochainement de la part de l'ARS et du Conseil communal.

Projet de fusion de Communes

Afin de répondre au postulat no 2024/06 « Opportunités de fusion » du Groupe GSO, un rapport a été élaboré à cet effet par le Conseil communal pour la séance du CG du 13.5.2025. Vous pouvez retrouver le message complet sur notre site internet :

Comme indiqué dans le tout-ménages envoyé à la population le 30.4.2025, les Conseils communaux d'Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz se sont réunis ces derniers mois pour réfléchir ensemble à une éventuelle fusion communale. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de nombreuses collaborations intercommunales qui existent déjà dans différents domaines (écoles, infrastructures, social, sport, etc.), et fait suite à l'augmentation de la complexité des dossiers. Forts de cette expérience, les Exécutifs communaux souhaitent consulter la population sur l'opportunité de lancer ou non un projet de fusion.

Un sondage sera donc lancé en septembre 2025. Il ne s'agit pas d'un projet de fusion, mais bien d'une enquête préalable. Le but est de connaître la position de la population sur les éléments suivants :

- Souhaitez-vous qu'un projet de fusion soit lancé lors de la prochaine législature, dès 2026, avec les cinq Communes d'Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz ?
- Souhaitez-vous poursuivre le projet de fusion quel que soit le nombre de Communes adhérentes ?

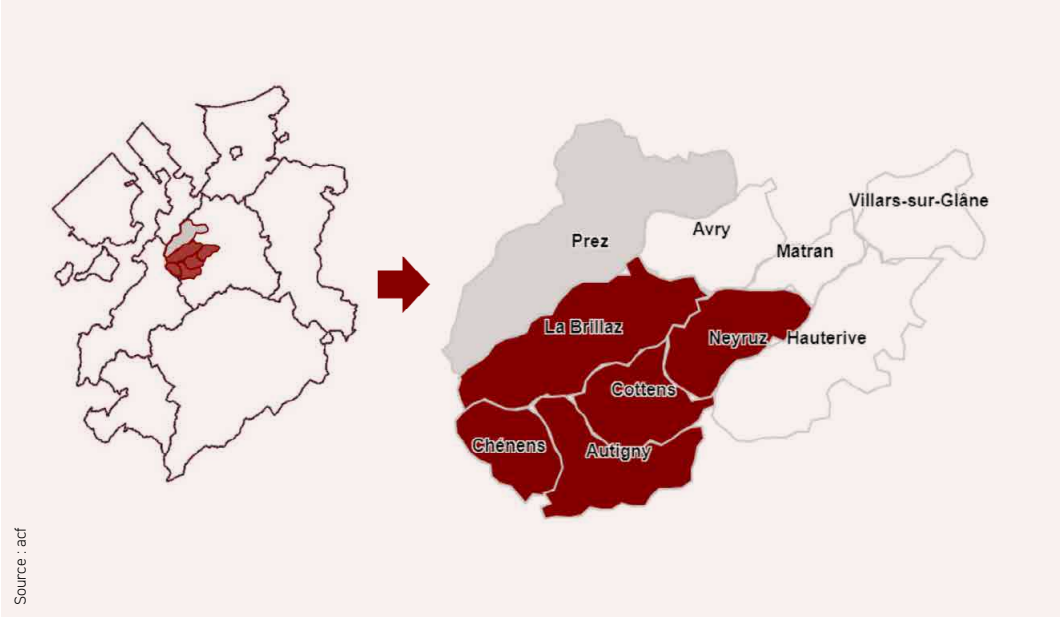

Source : acf

Ce sondage se déroulera auprès des citoyennes et citoyens domiciliés dans les cinq Communes. Les résultats permettront aux Autorités communales de décider si le lancement d'un projet de fusion est pertinent et quel périmètre serait retenu.

Une démarche de transparence et de dialogue est souhaitée de la part de vos Autorités. La fusion de Communes est un processus long et important, qui ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population. Avant d'entreprendre toute démarche dans cette direction, votre avis est essentiel.

Les Conseils communaux souhaitent donc vous informer de manière uniforme et simultanée de cette réflexion commune et vous associer dès le début à cette démarche.

Des séances d'informations à la population seront organisées le 25 août 2025 à 20h00 dans chaque Commune avant le sondage prévu en septembre 2025. Pour notre Commune, cette séance se déroulera à l'Aigle Noir. De plus amples informations suivront en temps voulu sur les modalités d'organisation de cette séance d'informations.

PAL et projets divers d'intérêt public pour la Commune

Le Conseil communal entreprend actuellement de nombreuses démarches pour mettre à jour le plan d'aménagement local, pour le rendre conforme aux demandes d'adaptation de la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement) ainsi que pour répondre aux divers opposants. De nombreuses séances de conciliation ont été organisées pour trouver des solutions acceptables pour toutes les parties concernées, dans l'intérêt public prépondérant et pour satisfaire le plus grand nombre.

Toutes ces longues démarches et ces oppositions au PAL ont des conséquences négatives sur les divers projets communaux, notamment à la route d'Onnens, au Clédard, au Sécheron et à la zone d'activités ZACT de la Villeyre. Il y a beaucoup de blocage et cela ralentit le développement

de plusieurs zones, la valorisation de plusieurs parcelles de la Commune et le versement de rentrées d'argent non négligeables pour la caisse communale.

Avec grand regret, le Conseil communal a accusé réception en mars dernier du retrait du projet de cabinet médical sur le futur site du Clédard. En effet, les 4 généralistes qui prévoyaient de s'installer dans un bâtiment prévu front route se retirent de ce magnifique projet pour Neyruz, compte tenu des délais trop longs liés aux traitements du dossier et des oppositions au PAL.

Concernant le projet communal sur les parcelles communales du site du Clédard, le Conseil communal va donc analyser de nouvelles opportunités pour l'installation d'un cabinet médical ou d'espaces thérapeutiques à cet endroit. En plus du cabinet médical de groupe, plusieurs logements Senior+ étaient également prévus dans le projet initial au Clédard.

Malgré les difficultés, le Conseil communal va donc remettre l'ouvrage sur le métier et analyser au mieux toutes les possibilités pour valoriser les parcelles communales à cet endroit au secteur du Clédard, pour construire des logements Seniors+, pour attirer des médecins ou des thérapeutes dans ce secteur idéalement placé, et pour valoriser ces parcelles, sans trop prétériter le voisinage, dans une recherche de compromis qui doit satisfaire toutes les parties, avec à l'esprit l'intérêt public prépondérant, mais sans brader ces terrains communaux qui devraient rapporter une manne financière importante dans la caisse communale. Plusieurs démarches sont en cours depuis plusieurs mois, avec l'aide d'un BAMO (bureau assistance maître d'ouvrage), d'un notaire et d'un géomètre, pour analyser des possibilités de vente de terrains et de droit de superficie de ces parcelles communales au Clédard.

Pour les autres secteurs, notamment Rte d'Onnens Nord, Rte d'Onnens Sud, Sécheron et zone d'activités ZACT La Villeyre, le Conseil communal va également poursuivre des démarches en vue de trouver des solutions favorables et acceptables pour toutes les parties prenantes et concernées.

Banque Raiffeisen à Neyruz

Lors d'une rencontre le 23.12.2024 avec le Syndic, le Président et le Directeur de la banque Raiffeisen ont informé la Commune qu'ils ont gelé le projet d'implantation de la banque à Neyruz. La situation de la banque a changé et ce projet n'est plus d'actualité pour l'instant pour la Raiffeisen. Par contre, le bancomat devrait subsister dans notre Commune mais peut-être à un nouvel endroit plus sécurisé.

Règlement sur le personnel communal

Le Conseil général du 13.5.2025 a validé le nouveau règlement sur le personnel communal présenté par le Conseil communal. Cette révision s'est imposée afin d'adapter le règlement aux nouvelles réglementations fédérales et cantonales. Vous pourrez retrouver ce nouveau règlement sur notre site internet dès cet été.

Votations et élections - recherche de scrutateurs-trices

Si vous avez 18 ans ou plus, que vous avez le droit de vote et que vous souhaitez collaborer au dépouillement des bulletins de vote lors de votations ou d'élections, vous pouvez vous inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse neyruz@neyruz.ch.

Une rémunération est versée pour votre participation.

Application i-Sarine

La Sarine offre un instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant-e-s. Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population.

En tout temps, vous serez informé-e-s par une notification. Plus besoin de chercher l'information, elle vient à vous ! Téléchargez-là dès maintenant !

Cartes journalières CFF

Jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage :

- 2ème classe demi-tarif > CHF 39.00
- 2ème classe plein tarif > CHF 52.00
- 1ère classe demi-tarif > CHF 66.00
- 1ère classe plein tarif > CHF 88.00

Jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage :

- 2ème classe demi-tarif > CHF 59.00
- 2ème classe plein tarif > CHF 88.00
- 1ère classe demi-tarif > CHF 99.00
- 1ère classe plein tarif > CHF 148.00

Les réservations des cartes se font uniquement par le biais de l'Administration communale. Comme ces billets sont nominatifs, lors de réservations, veuillez disposer des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance et demi-tarif ou non. La disponibilité des cartes peut être consultée sur le site des CFF.

Dicastère 2

Bernard Kolly,
Conseiller
communal

Formation

Comme vous le savez certainement, le périmètre scolaire doit s'agrandir. En effet, selon l'étude Microgis nous devrons augmenter le nombre de salles de classe d'ici 2040.

En 2025, toujours selon l'étude Microgis, la commune de Neyruz aurait dû compter 348 enfants, soit 23,1% de plus qu'en 2020.

En raison des retards dans les futures constructions prévues à la Route d'Onnens et au Clédard, seuls 318 élèves légaux seront inscrits à l'école pour la rentrée 2025 / 2026.

Néanmoins, avec 235 élèves de 3H à 8H, nous devrons ouvrir une classe supplémentaire, conformément au règlement.

Pour information, voici les normes pour les effectifs :

1-2H (art. 44 al 2 RLS)

Nombre d'élèves	Nombre de classes
de 12 à 23 élèves	1 classe
de 24 à 46 élèves	2 classes
de 47 à 67 élèves	3 classes
de 68 à 88 élèves	4 classes
de 89 à 109 élèves	5 classes
de 110 à 130 élèves	6 classes
de 131 à 151 élèves	7 classes
de 152 à 172 élèves	8 classes
de 173 à 193 élèves	9 classes
de 194 à 214 élèves	10 classes

3-8H (art. 45 al. 2 RLS)

Nombre d'élèves	Nombre de classes
de 14 à 26 élèves	1 classe
de 27 à 45 élèves	2 classes
de 46 à 65 élèves	3 classes
de 66 à 86 élèves	4 classes
de 87 à 107 élèves	5 classes
de 108 à 128 élèves	6 classes
de 129 à 149 élèves	7 classes
de 150 à 170 élèves	8 classes
de 171 à 191 élèves	9 classes
de 192 à 212 élèves	10 classes
de 213 à 233 élèves	11 classes
de 234 à 254 élèves	12 classes
de 255 à 275 élèves	13 classes
de 276 à 296 élèves	14 classes
de 297 à 317 élèves	15 classes
de 318 à 338 élèves	16 classes

La nouvelle classe occupera un des pavillons. Sur les 4 pavillons installés, deux sont déjà utilisés pour accueillir des classes ; les deux autres sont consacrés au catéchisme et à d'autres activités en lien avec le programme scolaire.

Jus de pomme

Le Conseil des parents tient à remercier les Neyruziens et Neyruziennes pour leur soutien à sa dernière action de l'année scolaire, la vente des box de jus de pomme.

Ce breuvage, concocté par le Pressoir de Belmont, a rencontré un succès honorable même si les ventes diminuent d'année en année.

PEDIBUS – SE RENDRE A PIED À L'ECOLE

LE PEDIBUS EST UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À PIED À L'ÉCOLE, SOUS LA CONDUITE D'UN ADULTE

© ATE

- Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
- Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
- Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ? C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch

Avantages du Pedibus :

- Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants
- Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
- Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
- Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
- Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents

Journée internationale à pied à l'école 2025

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient :
fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch

La mobilité d'avenir ATE

Pédibus

Les inscriptions sont ouvertes pour les deux lignes en activité dans notre village.

PédiMarchet
(Pédibus ligne bleue)

Céline Schuwey
E-mail : celine.colin59@gmail.com
Tél. 078 747 39 85

PédiPommiers-Cerisiers-Dailles
(Pédibus ligne rouge)

Carina Couto
E-mail : carinacouto@hotmail.fr
Tél. : 076 410 41 21

N'hésitez pas à contacter les responsables !

Merci aussi à tous les concitoyens et concitoyennes pour votre confiance et votre soutien.

Les vacances approchent à grands pas. Nous vous souhaitons à chacun et chacune un été magnifique, ensoleillé juste ce qu'il faut pour que vous puissiez pleinement profiter de chaque instant.

Dicastère 3

Katiuscia Sansonnens-Cherubini,
Vice-Syndique

Culture et société

Mon chien court après les joggeurs et les cyclistes : comment gérer ?

Durant l'année, plusieurs personnes ont signalé au bureau communal être importunées durant leurs loisirs, par des chiens. Voici un conseil préconisé par le Mag du Chien afin de modifier le comportement du chien :

Apprendre le "tu laisses" ou "refus d'appât" de façon positive à son chien pour qu'il arrête de poursuivre les coureurs et les cyclistes.

Voilà un ordre bien utile si vous sentez votre chien tendu à l'approche d'un coureur ou d'une famille en vélo. Commencez l'apprentissage chez vous, dans un lieu qu'il connaît bien ou dans un endroit avec le minimum de stimulation. Prenez deux jeux : son préféré, et un deuxième auquel il accorde moins d'importance. Maintenez le premier caché ou hors de sa portée, et tenez le second près de lui. Il va s'en approcher et vouloir jouer : vous devez rester stoïque et l'ignorer jusqu'à ce qu'il s'en désintéresse. À ce moment-là seulement, vous pouvez le féliciter et sortir le jouet de valeur supérieure pour jouer avec lui. L'idée est de lui faire comprendre que, s'il se détourne du premier, une récompense supérieure arrivera juste après. Petit à petit, intégrez "tu laisses" ou une phrase de votre choix au moment précis où il se détourne, et répétez cet exercice jusqu'à ce que votre chien comprenne qu'il doit "laisser" cet objet. Vous pouvez ensuite le faire dans des endroits avec de plus en plus de stimulations ; cela fonctionne aussi avec des friandises plus ou moins appétentes. Lorsque cet ordre sera parfaitement acquis, vous n'aurez plus rien à craindre lors des promenades : un simple "tu laisses" suffira pour que votre chien recentre son attention sur vous et abandonne ses velléités de courses-poursuites.

Protéger son vélo : conseils pour éviter les vols

Source : Législation routière : les changements en 2025

Faire du vélo est bénéfique pour la santé et l'environnement. La popularité des vélos, en particulier des modèles électriques, augmente ce qui accroit le risque de vol.

Ces trois étapes aident à renforcer la protection de votre vélo.

1. Attacher correctement son vélo

- Optez pour un antivol homologué.
- Fixez-le directement au cadre du vélo, en évitant de l'attacher à la roue avant.
- Accrochez-le à un élément fixe, comme un abri à vélo ou un lampadaire.
- Si vous avez un vélo électrique, retirez le panneau de commande.

2. Assurer son vélo et maximiser sa protection

- Notez le numéro de cadre, la marque et la couleur de votre vélo.
- Vérifiez si votre assurance couvre votre vélo.
- Conservez le reçu et enregistrez les détails de votre vélo sur velofinder.ch pour une gestion et une prévention efficace des vols.

3. Que faire en cas de vol de vélo ?

- Déposez une plainte directement dans un poste de police ou via www.suisse-epolice.ch.
- Signalez le vol sur www.velofinder.ch pour alerter la communauté et aider la police à retrouver votre vélo.

En adoptant ces mesures, vous compliquez la tâche aux voleuses et voleurs.

BoxUp de la zone sportive les Simon

Nouveaux jeux disponibles depuis le 15 avril 2025 dans la boxUp de la zone sportive Les Simon !

Venez découvrir la nouvelle sélection de jeux en accès libre pour petits et grands :

- **Box 1** – Football
- **Box 2** – Pétanque
- **Box 3** – Mikado géant
- **Box 4** – Jeu de lancer d'anneaux
- **Box 5** – Slackline 15 mètres
- **Box 6** – Boomerang et disques volants

Nous espérons que cette sélection vous plaira et qu'elle vous offrira de beaux moments de détente, de rires et de partage !

Dicastère 4

Axel de Montmollin, Conseiller communal

Affaires territoriales

Des subventions pour la nature : le Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti

Le Service des forêts et de la nature (SFN) et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF) ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de nouvelles mesures pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti dans les communes fribourgeoises.

Les espèces naturelles sont aujourd'hui confrontées à de nombreux obstacles en milieu bâti : la fragmentation du territoire, banalisation des espaces verts ou bétonisation des surfaces. Pour améliorer la situation, le SFN et le MHNF ont amorcé une campagne de promotion de la biodiversité en subventionnant des mesures concrètes via la Stratégie cantonale biodiversité. Ces mesures sont regroupées sous le nom de « **Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti** ». En effet, depuis mai 2024, la plantation d'arbres, de vergers haute-tige et de haies, le remplacement de haies de laurelles ou de thuyas, le remplacement d'arbres envahissants, la végétalisation de façades et la création d'étangs sont subventionnés, pour autant que certains critères soient respectés. Des ateliers pour les écoles sont aussi proposés afin de sensibiliser les élèves.

Les communes comme les privés peuvent s'inscrire pour un subventionnement. En 2024, plus de 70 aménagements ont été validés et 71 ateliers ont été donnés dans les écoles à travers tout le canton.

En 2025, un nouveau volet d'actions vient compléter l'offre actuelle. Désormais, il est aussi possible de recevoir des subventions pour des mesures de dégoudronnage et de remplacement de jardin de pierres ainsi que pour la mise en place de murs en pierres sèches et d'empierrements semi-enterrés. Un stand de sensibilisation clé en main est aussi proposé pour introduire la thématique « Biodiversité » lors d'événements communaux. Afin d'encourager les particuliers et les communes du canton de Fribourg à réaliser des mesures en faveur de la biodiversité, le SFN met à disposition cette année un budget de subventions de CHF 250'000.

Vous souhaitez agir pour la nature ? Vous avez des questions ? Vous trouverez toutes les informations sur les mesures subventionnées, les critères à remplir et la procédure en scannant le QR Code ou sur le site internet : www.fr.ch/pabb

Contacts

Nadia Stathis-Bianco, collaboratrice scientifique au MHNF :
nadia.stathis-bianco@fr.ch
(T 026 305 89 41)

Joseph Volery, collaborateur scientifique au SFN, section nature et paysage :
joseph.volery@fr.ch
(T 026 305 51 86)

Les lauriers-cerises ou laurelles, ces plantes à bannir de nos jardins

Quelle est la problématique ?

Ces dernières décennies, le laurier-cerise a été considéré comme « la plante star » des jardins. Croissance rapide, feuillage persistant, il est également considéré comme la plante parfaite pour se cacher des voisins. Malheureusement, après toutes ces années d'implantation massive, nous en subissons, hélas, les conséquences.

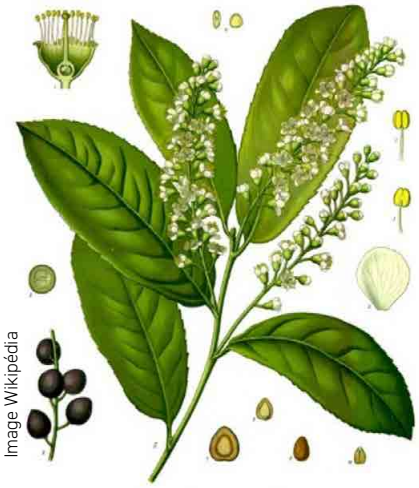

Image Wikipédia

Avec le réchauffement climatique et l'absence - entre autres - de ravageurs et de maladies, le laurier-cerise devient de plus en plus envahissant et se propage aisément dans les lisières de nos forêts. Cette conséquence provient notamment des dépôts illégaux issus de tailles privées de jardins, mais également des oiseaux qui parsèment, au fil de leurs vols, les graines de laurier-cerise picorées sur leurs passages.

Le laurier-cerise est une plante à feuillage persistant, avec une grande vitesse de croissance et de propagation pouvant pousser autant à l'ombre qu'en plein soleil et son impact négatif sur la biodiversité de nos forêts est considérable. Les petites essences qui devraient profiter de la lumière hivernale s'engouffrant à travers les branchages sans feuilles pour se développer durant l'hiver/début du printemps se retrouvent à l'ombre sous les laurelles toute l'année, puis finissent par périr avec le temps. Soulevons par ailleurs que les laurelles sont toxiques et n'ont aucun bienfait pour la faune.

Que pouvez-vous faire pour remédier à cette propagation ?

Le laurier-cerise a finalement été interdit à la vente depuis septembre 2024, mais il en reste encore beaucoup trop dans les jardins !

Le premier réflexe, lorsque vous observez ou constatez la présence de laurier-cerise dans les forêts ou sur une parcelle appartenant à la Commune, c'est d'informer la Commune ou le Service cantonal des forêts afin que l'on puisse intervenir et « nettoyer » l'espace.

Si, dans votre jardin, vous possédez un laurier-cerise, que ce soit une plante isolée ou une haie, nous vous encourageons vivement à vous en débarrasser, à l'arracher et le remplacer par une plante indigène, voire par une haie sauvage indigène. Vous vous épargnerez ainsi également de fastidieux travaux d'entretien monotones, tellement cette plante, finalement inadaptée, croit et prospère annuellement de manière irrépressible.

Toutefois, si vous devez entreprendre de lourds travaux pour vous en débarrasser, vous pouvez commencer par faire un grand geste simple en les taillant avant leurs floraisons, pour ne pas laisser l'opportunité aux oiseaux d'avoir accès aux graines, pour ensuite les disséminer à tous vents au fil de leurs vols.

Il est, par ailleurs, très important de vous débarrasser des branches taillées dans les endroits appropriés : déchetterie ou Fricompost avec le bon. Surtout ne déposez aucun résidu de taille dans les forêts ou autres milieux naturels.

Pensez aussi au portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti qui offre des subventions aux propriétaires qui envisagent d'abattre leurs haies de lauriers-cerises ou de thuyas. Les subventions cantonales sont une aide financière allant jusqu'à CHF 2'000.- par mesure (vous trouverez le lien ci-dessous).

Chaque geste compte et si chacun apporte sa contribution, ensemble nous ferons avancer les choses et arriverons au bout de cette propagation invasive !

Que fait-on sur nos parcelles communales pour lutter contre cette propagation ?

Depuis quelques temps, la Commune entreprend activement l'élimination de cette plante envahissante qui figure sur la « liste noire Suisse » des espèces invasives.

Ainsi, dans le but d'inciter et de montrer l'exemple, l'arrachage de ces plantes situées sur les parcelles communales a déjà commencé. Quant à celles se retrouvant implantées dans les forêts, un nettoyage régulier est prévu dans les lisières du Bois des morts et un suivi, année après année, est d'ores et déjà planifié par notre Responsable des espaces verts communaux.

Nous mettons tout en œuvre pour protéger notre environnement, faune et flore qui, à cause de ces plantes invasives, est considérablement impacté.

Quelques liens utiles pour soutenir l'élimination de laurier-cerise ?

Puisez, à votre guise, les informations utiles sur le laurier-cerise www.infoflora.ch

info flora

Ici, les informations utiles sur les néophytes www.infoflora.ch

Si toutes les exigences sont remplies, l'Etat de Fribourg subventionne le changement de haies de lauriers-cerises et thuyas. Consultez le site de l'Etat pour connaître les conditions d'octroi de subventions sous ce lien :

Savez-vous que l'amélanchier, le chèvrefeuille, l'argousier, le cornouiller, le fusain, le sureau noir, le troène ou encore le viorne aubier font partie, parmi d'autres, des arbustes indigènes indiqués pour vos futures plantations ou réalisations de haies ? Le Règlement communal d'urbanisme (RCU) contient dans son annexe 4 la liste complète des essences indigènes.

Pourquoi le dépôt sauvage de branches et déchets verts est-il dangereux pour nos forêts, donc interdit ?

Bien que cela puisse paraître inoffensif de déposer des déchets décomposables dans la nature ou en bordure de forêts, ces déchets de plantes invasives n'en sont pas moins néfastes pour autant !

En effet, certaines essences que nous avons dans nos jardins ne sont pas indigènes et sont parfois même considérées comme néophytes envahissantes figurant sur la liste rouge en Suisse. Le fait de déposer dans la forêt les branches coupées, racines, fruits, semences, feuilles et autres parties de ces plantes facilite leur propagation intempestive. Il ne suffit parfois que d'une petite branche coupée sans racine, d'une branche avec des baies ou alors d'une plante herbeuse avec ses fleurs, pour que la plante s'enracine ou se ressème dans la forêt.

Toutes ces plantes - non indigènes - n'ont pas leur place dans nos forêts et ont surtout une action néfaste pour les autres plantes indigènes !

Par exemple, la vergerette annuelle qui se ressème partout et dégage des hormones qui ralentissent la croissance de la végétation autour d'elle, ou encore le laurier-cerise (laurelle) qui se développe très vite dans nos forêts avec son feuillage persistant l'hiver, ne laissent pas assez de lumière aux autres petites espèces précoces printanières qui profitent de la lumière grâce aux grands arbres qui perdent leurs feuilles en hiver. Si nous laissons ces plantes invasives prendre le dessus, elles finiront par prendre la place des plantes actuelles et indigènes si précieuses à la biodiversité. A contrario, la plupart des plantes néophytes n'ont aucun bienfait pour la biodiversité.

La déchetterie communale est ouverte 6 jours sur 7 avec des horaires permettant de répondre à la plupart des besoins de la population. De plus, chacun peut se rendre gratuitement pour déposer ses déchets issus d'une taille annuelle standard auprès de Fricompost moyennant le bon délivré à la Commune, à la déchetterie ou téléchargeable sur le site internet de la Commune.

La Commune met actuellement en place un concept d'accès direct et H-24 pour le dépôt des déchets verts et coupes de branches afin d'en faciliter l'évacuation.

Cet aménagement confortable et facilitateur a pour but d'éradiquer tout dépôt sauvage de plantes envahissantes en milieu naturel et forêts.

La Commune effectue désormais, pour le bien-être de nos forêts et pour la préservation de la biodiversité, des contrôles réguliers aux abords des forêts visant à éradiquer ces dépôts sauvages qui, rappelons-le, sont illégaux et donc amendables.

Voici en images les dépôts sauvages découverts dans nos forêts :

Projet d'aménagement extérieur autour de la Maison communale

La BIODIVERSITÉ fut le fil rouge de ce projet et les réflexions sont nées du constat des nouvelles constructions avec leurs aménagements extérieurs dont les choix se portent le plus souvent vers des plantes néophytes avec un gazon tondu uniformément ce qui a pour conséquences, hélas, de prendre le dessus sur la nature telle qu'elle devrait l'être.

La Commune de Neyruz, sous l'impulsion et réflexions de Monsieur de Montmollin, Conseiller communal en charge, entre autres, de la nature et de l'environnement, a opté - dans ses propres aménagements extérieurs - pour une restructuration des espaces verts s'orientant vers des concepts d'aménagements demandant moins d'entretien, plus de biodiversité et partant, donnant plus de chance aux insectes, oiseaux, et petits mammifères de cohabiter avec les habitations.

Ainsi, la décision d'éliminer les laurelles (plantes néophytes invasives) et le gazon, qui n'apportent aucun bienfait à la biodiversité, a très vite été validée par l'ensemble des Autorités communales. Par ailleurs, les principes de biodiversité ont même été inscrits dans le Règlement communal d'urbanisme (RCU) du dossier d'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL) en juin 2024, lesquels figurent désormais dans les contraintes de chaque type de zone à bâtir.

Avec ce réaménagement extérieur autour de la Maison communale, l'idée était également de démontrer qu'à travers de petits gestes réalisés sur ces aménagements extérieurs, la biodiversité retrouve rapidement sa place.

La première variante, abordée lors de nos réflexions, fut de planter de la prairie fleurie autour de la Maison communale. Toutefois, cette option a été rapidement écartée au vu du bâtiment communal sombre et boisé qui se serait retrouvé encerclé dans une végétation naturelle, certes, mais avec une connotation visuelle d'espaces « laissés à l'abandon ».

Nous avons donc choisi un concept d'aménagement riche en plantes vivaces dans la perspective qu'une fois bien développée, cette végétation soit verdoyante et fleurie tout au long des 4 saisons. Pour l'heure - aux balbutiements de son développement - cet aménagement n'a que peu d'ampleur, mais dans quelques années vous découvrirez de jolies surprises d'efflorescences végétales.

Le 80% des plantes qui ont été choisies est d'espèces indigènes. Certains aménagements ont été créés expressément, comme des murs en pierres sèches et des amas de pierres provenant (pour rester local) des champs des agriculteurs de la région. Ces aménagements vont permettre aux lézards et insectes d'y établir leur habitat. Des branches mortes ont aussi trouvé leur place dans cet espace, ce qui représente un vrai nid à insectes en toute saisons. Les petits mammifères, quant à eux, pourront profiter de la végétation pour y vivre paisiblement (un petit hérisson y a d'ailleurs déjà pris ses quartiers...).

Bien entendu, l'esthétique ayant aussi sa place dans le projet, plusieurs espèces ont été sélectionnées pour couvrir une grande période de floraison. Quant au côté pratique (entretien), mais surtout ludique, un petit chemin a été créé tout autour de la Maison communale pour permettre à la population de s'y promener et découvrir l'ensemble de l'aménagement. Qui sait, il se peut que dans un futur proche, nous y ajoutions des étiquettes botaniques pour les personnes désirant connaître les différentes plantes, voire pour les écoles venant profiter d'une belle journée ensoleillée pour une activité extérieure éducative.

Parmi ces plantes, vous pourrez observer des plantes médicinales, comestibles, aromatiques, des arbres fruitiers, des petits fruits et différentes baies, sans oublier les variétés purement décoratives.

Pour l'épanouissement de cet espace, un entretien régulier sera nécessaire durant les premières années afin d'éviter que les herbes non désirées ne prennent le dessus, mais, lorsque que la végétation sera abondante et fixement ancrée, le seul entretien sera de couper certaines vivaces en automne. Fini la tondeuse à gazon chaque semaine !

N'hésitez pas à venir découvrir l'espace nouvellement sorti de terre et à vous y promener, mais surtout, venez puiser de nombreuses idées à reproduire dans vos jardins. La nature en général vous en sera reconnaissante car sitôt qu'on lui restitue des conditions cadre adaptées, aussi menues soient-elles, elle sait reprendre spontanément et très rapidement possession de tels habitats floristiques ou faunistiques bénéfiques qui font malheureusement gravement défaut dans la majorité des jardins privés actuels tels qu'ils sont définis : nus (manque de structures), monotones (essences uniques et souvent d'origine exotiques, haies par ex.), et quasi désertiques (gazon raz).

Lara Lauper
Responsable des Espaces verts
de la Commune de Neyruz

Dicastère 5

Murielle Roos Bovey,
Conseillère
communale

Santé et prévoyance sociale

Tables conviviales pour Séniors

(60 ans et plus) - *suite*

Comme indiqué dans le dernier Ecureuil, la Commission d'entraide et intergénérationnelle (CEIG) et le Conseil communal proposent aux séniors de Neyruz différentes options pour participer aux tables conviviales à savoir les tables de bistrot à l'Aigle noir, les tables d'hôtes, les cafés-rencontre et les repas à domicile. Après quelques mois d'activités, il y a lieu de faire un 1er bilan.

La 1ère **table de bistrot séniors** s'est déroulée le 8 avril 2025 en présence de 15 personnes âgées de 60 à 99 ans. L'ambiance était chaleureuse, le repas copieux et savoureux. Pour égailler la rencontre et faire revivre le temps passé, des chants ont été entonnés par un participant.

7 séniors ont participé à la 2ème table de bistrot et ont partagé, tout en papotant, un très bon repas.

Pour rappel, ces tables de bistrot ont lieu une fois par mois, les 2èmes mardis du mois (sauf juillet, août et décembre). Prochaines dates à noter dans l'agenda :

9 septembre 2025

14 octobre 2025

11 novembre 2025

Le plat du jour coûte CHF 15, les boissons étant à la charge des participants. Une seule condition, vous inscrire jusqu'au vendredi précédant les dates indiquées ci-dessus, soit par courriel à neyruz@neyruz.ch, soit par téléphone au 026 / 916 15 50.

Quant à la **table d'hôtes** de notre village, « chez Pierre-Alain et Catherine » à la route de Nierlet 8, elle a connu un franc succès lors de ses premières éditions accueillant en moyenne 8 personnes. Pour rappel, Catherine et Pierre-Alain auront le plaisir de vous recevoir cet automne les 2èmes samedis du mois à midi, à savoir les

13 septembre 2025

11 octobre 2025

8 novembre 2025

13 décembre 2025

Le repas coûte 15 francs par personne. Une seule condition, vous inscrire 48 heures à l'avance au 079/ 362 55 40.

Quant aux **cafés-rencontre pour séniors**, ils se sont déroulés à plusieurs reprises à l'Aigle Noir et ont permis aux habitants de la commune, anciens comme nouveaux, de se rencontrer et de partager autour de nombreux sujets. Des membres de la CEIG étaient présents pour les accueillir et passer un bon moment en leur compagnie.

Pour rappel, les cafés-rencontre ont lieu tous les 1ers jeudis du mois (sauf juillet, août et décembre), dès 9h00 jusqu'à 11h00, le café et le croissant étant offerts par la commune. Prochaines rencontres les

4 septembre 2025

2 octobre 2025

6 novembre 2025

Au plaisir de vous y voir ou revoir bientôt.

Enfin, si vous bénéficiez de l'AVS ou si vous êtes malades ou convalescents, nous vous rappelons qu'il existe **le service de livraison de repas à domicile.** Pour tout renseignement, vous pouvez contacter directement le coordinateur des livraisons, M. Jean-Bernard Boschung au 079 332 46 23 ou 026 477 16 71.

Quand Tinguely stimule les échanges

Il aurait certainement eu grand plaisir à participer à la Fête. Mais peut-être nous regardait-il, l'œil malicieux, du paradis des artistes. Son feu d'artifice du 1er août 1991 au village restera dans toutes les mémoires des séniors.

Jean Tinguely, Neyruzien et citoyen du monde, qui naissait il y a un siècle, était au centre de la 4e rencontre de printemps vendredi 16 mai à l'Aigle Noir. Quelque 80 personnes de plusieurs générations se sont déplacées pour échanger, déguster un menu gastronomique spécial, se promener en tuk-tuk jusqu'à la dernière demeure de l'homme en bleu de travail, et participer à la création d'œuvres collectives inspirées de celles de l'artiste.

Cette soirée intergénérationnelle, organisée par la Commission CEIG avec le soutien du Conseil communal, de l'organisation REPER qui soutient la jeunesse, et d'un restaurateur-créateur très inspiré, fut mémorable à tous points de vue. Il en restera des traces sous forme de deux peintures grand format et d'une sculpture qui sera prochainement exposée devant le four à pain.

Les mots étant trop faibles pour décrire cette riche soirée d'échanges, le mieux consiste à vous proposer quelques photos de ces moments exceptionnels.

Au nom de la CEIG,
Willy Boder

Promotion de la santé
et prévention
Gesundheitsförderung
und Prävention

Association REPER

Depuis janvier 2023, le Conseil communal a mandaté l'association REPER pour assurer une intervention de travail social de rue à Neyruz, mise en œuvre par Arnaud Frossard.

Ma mission consiste à aller à la rencontre des jeunes de 10 à 25 ans qui sont présents dehors dans les espaces publics et autres lieux de rencontre, de créer un lien de confiance en écoutant les jeunes sans jugement afin de favoriser l'expression de besoins et de demandes. Je leur propose alors des accompagnements socio-éducatifs qui peuvent concerner des domaines très divers, comme la recherche d'une formation ou d'un emploi, la dynamique familiale, les addictions, les démarches administratives, l'isolement. Je les soutiens également dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur. Il peut arriver que je sois en contact avec des enfants plus jeunes que 10 ans, toujours dans un cadre bienveillant et respectueux.

Voici le bilan des activités que j'ai menées en 2024 :

1) Permanences sociales de rue :

- 47 permanences sociales de rue
- 508 contacts avec des jeunes
- Une présence renforcée aux alentours de la gare et à Champ-Didon.
- En comparaison avec la 1ère année du mandat, les discussions sont plus profondes et plus longues. Les jeunes sont plus proactifs dans la rencontre, ce qui témoigne d'une relation de confiance renforcée.
- Certains jeunes expriment le besoin d'avoir davantage d'animations dans le village : *« Le soir, il n'y a vraiment rien à faire, surtout l'été »* (1 garçon de 14 ans). A ce propos, les différents projets que je mets en place avec les jeunes remportent un franc succès, tout comme le Midnight Sport qui a débuté à Neyruz. Ces activités complètent bien l'offre déjà abondante proposée par les sociétés locales, comme Les Ecus, mais qui ne parlent pas à tous les jeunes de la commune.

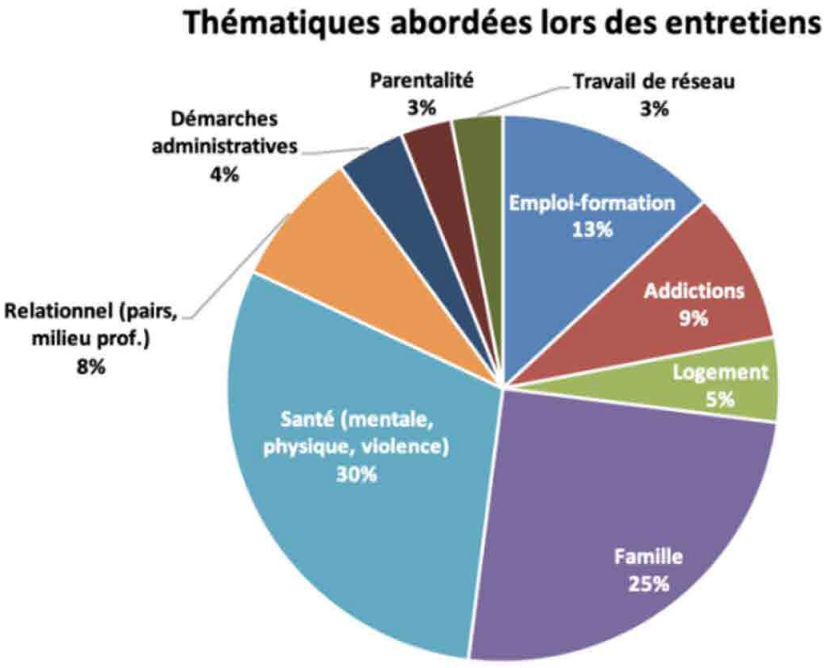

2) Accompagnements socio-éducatifs :

- 8 jeunes accompagné·es pour un total de 34 entretiens.

3) Projets :

- *« Sans toi, on s'ennuierait ici, on n'arriverait pas à organiser des choses ».* (1 garçon de 14 ans)
- Voici les projets auxquels j'ai participé en 2024 ou pour lesquels j'ai accompagné les jeunes dans leur réalisation :
  - un après-midi dédié au jeu de société du « Loup Garou »
  - plusieurs réunions et quelques démarches avec des jeunes pour un projet de local pour les jeunes
  - l'accompagnement d'une vente de gâteaux et l'organisation d'une sortie avec un groupe de jeunes
  - la 2ème édition du concours sur le Pump Track, dans la cours d'école
  - quelques démarches avec un groupe de jeunes pour les soutenir dans leur projet de diffusion de la finale de l'Euro sur grand écran
  - l'enregistrement d'un mix avec une classe de l'école primaire
  - l'implication dans la rencontre de printemps, en amenant des jeunes à y participer à différents niveaux
  - la présentation de mon travail ainsi que celui de Luc Sciboz aux classes de 7 et 8 H
  - l'organisation d'une rencontre de la plateforme jeunesse
  - l'ouverture d'une collaboration avec IPSO

Il est important de préciser que tous les projets ne sont pas allés jusqu'au bout, car il y a parfois une confrontation entre la réalité et le souhait des jeunes.

4) En conclusion

- L'adolescence reste une période de grande vulnérabilité, d'autant plus dans un contexte de crises multiples et d'omniprésence des réseaux sociaux. La présence de REPER sur le terrain permet d'aller à la rencontre des jeunes, de leur offrir écoute, repères et soutien dans leur développement personnel. Elle vient aussi compléter l'offre communale en faveur d'une meilleure inclusion sociale et culturelle.

  « Je me sens davantage intégrée en tant que personne étrangère depuis que tu travailles à Neyruz » — une jeune fille de 17 ans.

Pour toute question ou échange, un contact est toujours possible :
Arnaud Frossard
077 269 45 03
arnaud.frossard@reper-fr.ch

Dicastère 6

Fabien Mettraux,
Conseiller
communal

Routes et édilité

Déchetterie à domicile

Aux personnes âgées et/ ou aux personnes à mobilité réduite

Déchetterie à la porte de chez vous !

Le Conseil communal a décidé de mettre en place un service de collecte gratuit des déchets recyclables auprès des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Pour assurer ce ramassage à domicile, la Commune a conclu un partenariat avec la société de Jeunesse de Neyruz.

Les personnes ne pouvant pas se rendre à la déchetterie par leurs propres moyens peuvent ainsi bénéficier d'un service à domicile le dernier samedi du mois, depuis octobre 2022. **Les inscriptions sont acceptées jusqu'au mercredi précédent le ramassage.**

Quels objets peuvent être collectés ?

Verres, PET, alu, fer blanc, papier et carton, compost

De petits encombrants peuvent sporadiquement être débarrassés (par exemple, une chaise, un appareil ménager, etc.)

⚠ Ce service n'est pas prévu en cas de déménagement.

Contre rémunération, les sacs d'ordures ménagères peuvent également être ramassés par ce service. Ci-après, voici les tarifs forfaitaires appliqués :

Sac de 35 litres	CHF 5.-
Sac de 60 litres	CHF 10.-
Sac de 110 litres	CHF 15.-

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, nous vous invitons à contacter l'administration communale par téléphone au 026 916 15 50 (tapez 1) ou par courriel à neyruz@neyruz.ch

Dicastères

Dicastère 7

Jean-Marc Sallin,
Conseiller communal

Eaux et route cantonale

Déversoir d'orage

Dans le cadre des travaux d'assainissement du secteur Sud-Ouest-Nierlet, nous avons réalisé deux déversoirs d'orage, le premier sur la route des Simon et le second au sommet de la route de la Charrière.

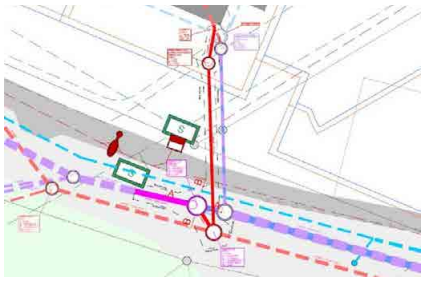

Les Simon

La Charrière

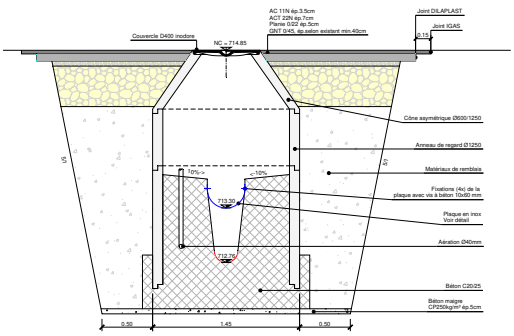

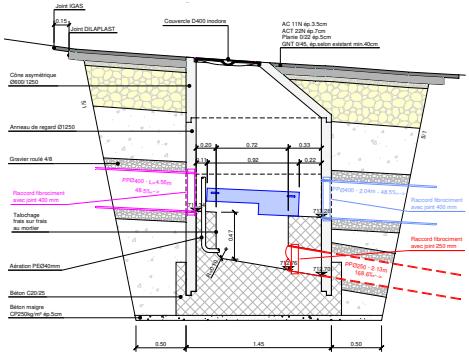

Le réseau d'épuration de ces secteurs étant encore partiellement unitaire, il était nécessaire de gérer le débit et la qualité de l'eau acheminée vers la station d'épuration. En attendant la mise en séparatif future du réseau, ce procédé permet de réduire la quantité d'eaux claires précédemment amenées inutilement à la STEP.

Il existe plusieurs systèmes de déversoir d'orage mais le but reste identique.

Par temps sec ou lors de légères pluies, les eaux transitant par cet ouvrage sont principalement des eaux usées. Elles s'écoulent gravitairement vers la station d'épuration.

A contrario, lors de précipitations moyennes ou d'orages, le volume d'eau augmente drastiquement. Grâce à l'augmentation de la vitesse d'écoulement, les eaux de pluie (eaux claires) excédentaires sont alors rejetées, via le trop plein, directement au milieu naturel, soulageant de fait le volume d'eau à traiter par la STEP.

Les matières charriées, généralement plus lourdes, poursuivent leur chemin vers la STEP via le collecteur d'eaux usées.

Ainsi, nous pouvons considérer que le réseau d'épuration des quartiers sis à la route de la Charrière, la place de la gare, l'allée Jean-Tinguely, la route de Nierlet et la route du Moulin, est désormais en système séparatif.

Dicastère 8

Maryline Dafflon,
Conseillère
communale

Bâtiments et développement durable

Bâtiment de l'Aigle Noir

En raison des nombreuses adaptations et mises en conformité nécessaires, le projet de modernisation de l'Aigle Noir s'est révélé nettement plus coûteux que prévu. Avant de solliciter du Conseil général l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'Aigle Noir, le Conseil communal souhaite, dans un premier temps, obtenir une première estimation des coûts liés au projet de l'agrandissement et assainissement de l'école. Cette démarche lui permettra d'analyser les incidences sur le compte d'exploitation ainsi que les effets cumulés de ces deux projets (école et Aigle) sur la fiscalité communale.

Vous trouverez toutes les explications à ce sujet, ainsi que le projet de modernisation de l'Aigle Noir en suivant ce lien : https://www.neyruz.ch//politique/conseil-general/seance-du-13-mai-2025

> voir Message 2025/72

Agrandissement et rénovation du périmètre scolaire

La Commission de projet (Copro) et celle des utilisateurs.trices techniques (UT) liées à l'agrandissement et rénovation du périmètre scolaire se sont déjà réunies mensuellement pour la Copro et ponctuellement pour la UT afin de développer ce

projet. Les premières estimations financières devraient être connues cet été, afin de pouvoir finaliser le projet début 2026. Il est prévu de présenter le crédit d'investissement lors du Conseil général extraordinaire le 10 février 2026. Si les membres du Conseil général acceptent ce crédit, la Commission de projet se poursuivra sous la forme d'une commission de bâtisse. Les travaux devraient s'achever en été 2028, pour la rentrée scolaire 2028-2029.

Cercle des entreprises neyruziennes

Dans le cadre de ses rencontres bi-annuelles, le cercle des entreprises neyruziennes s'est réuni le mardi 8 avril à 6h30 pour leur 8ème petit déjeuner au sujet de «Comment se démarquer parmi la concurrence ?», animé par Olivia Tinguely et Joachim Devaud, co-fondateurs de FF Studio. La prochaine séance aura lieu début novembre dans le cadre d'un apéritif. La date exacte sera communiquée bientôt.

Retrouvez toutes les entreprises et commerçant-e-s ici :
https://entreprises-neyruz.ch/fr

Neyergie

Le chantier de la nouvelle centrale de chauffe a démarré et s'achèvera en automne. L'installation de la pompe à chaleur est prévue en juin ou juillet, ce qui permettra de profiter de la synergie avec les panneaux solaires. Le silo à copeaux sera creusé durant les vacances d'été. A cet effet, quelques places de parc situées dans le complexe communal, en face de la voirie, seront temporairement occupées par les travaux.

Dicastère 9

Jean-Noël Gendre,
Conseiller communal

Finances et constructions

Taxe déchets

Nous vous rendons attentif-ve-s que la taxe déchets est facturée dès le 1er janvier de l'année des 21 ans. Elle s'élève à CHF 40.00 + TVA annuellement.

Sur présentation d'une attestation, les apprenti-e-s ou les étudiant-e-s jusqu'à leur 25ème année sont dispensé-e-s du paiement de cette taxe.

Taxe non pompiers

Depuis le 1er janvier 2023, nous sommes rattachés au RSS Réseau Santé Sarine par le Bataillon Sarine des sapeurs-pompiers.

Ainsi, selon les statuts modifiés du RSS, des changements sont intervenus au niveau de la facturation de la taxe non pompiers, notamment que ladite taxe est facturée dès le 1er janvier 2023 à tous les hommes et les femmes à partir du 1er janvier de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans. Elle s'élève à CHF 100.00 annuellement.

Sur présentation d'une attestation, les apprenti-e-s ou les étudiant-e-s jusqu'à leur 25ème année sont dispensé-e-s du paiement de cette taxe. Si vous êtes concerné-e-s par ces exemptions, pensez à transmettre votre attestation à l'administration communale dès que celle-ci est en votre possession, **mais au plus tard le 31 décembre 2025**.

Passé ce délai, cette taxe sera due.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Les arbres isolés et les haies au cœur de l'infrastructure écologique (IE)

Remarquable, un arbre seul à l'horizon

Quel spectacle fascinant ce chêne ou ce tilleul qui se dresse fièrement à l'horizon ! Au fil des saisons, ses couleurs changeantes animent nos contrées. L'arbre est un témoin silencieux du passage du temps et un gardien persévérant de l'équilibre naturel. De son tronc imposant à la plus délicate de ses branches, tout en lui est un symbole de résistance et de résilience. Isolé dans un champ ou sur une colline, il devient un phare pour la nature et peut abriter oiseaux, mammifères et insectes. Par ses feuilles, il capte les rayons du soleil et les transforme en oxygène. Par ses racines, il ramène l'eau en surface et la purifie. Ces bienfaits font déjà de sa seule présence un bien inestimable qu'il serait judicieux de préserver de l'urbanisation galopante ou de la charrue intempestive.

Les arbres sont dans l'air
Comme des rêves perdus.
Les arbres sont des hommes,
Et nous, nous sommes des arbres.
« Les Arbres » de Jacques Prévert

Les autoroutes vertes

La plupart des arbres ne se limite pas à une présence solitaire. Ils trouvent leur place au sein de plus grands ensembles comme des haies ou des bosquets, ce qui leur donne une dimension nouvelle. Ces boisements sont alors à même de freiner la vitesse du vent, limitant l'érosion des sols et permettant à la terre de se régénérer. Leur fonction d'abri est amplifiée, offrant une protection accrue à la faune qui s'y déplace en toute sécurité. Ils deviennent des ponts indispensables entre les écosystèmes. Chacun d'eux constitue une maille dans le tissu de la nature, permettant la migration des espèces et la préservation de la biodiversité.

L'infrastructure écologique, l'IE pour les intimes

Sous cette terminologie quelque peu barbare se cache simplement la volonté de conserver et surtout de développer un réseau constitué d'axes de liaisons matérialisés par des boisements mais aussi par des rivières, des ourlets secs ou des murs de pierres. Si elles sont suffisamment bien connectées et raccordées, l'ensemble de toutes ces trames permet à la faune de se déplacer au sein du paysage, d'un biotope à un autre, d'une forêt à un lac, à une prairie. Au gré des rencontres et des échanges, une population donnée peut ainsi se maintenir et trouver ce dont elle a besoin. Sa résistance dépend de ce mélange d'individus qui favorise la diversité génétique. La présence des continuums verts est essentielle à sa survie. L'objectif pour l'homme est donc de favoriser et d'enrichir un réseau suffisamment dense qui permettra la mobilité des espèces dans un environnement souvent qualifié de désert végétal uniformisé par les cultures intensives. Vous l'aurez compris, les arbres isolés, les haies, mais aussi la végétation en milieu urbain sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure écologique.

Le bonheur de planter indigène

Oui mais pas n'importe quoi et n'importe quand…
Il est de bon aloi d'imiter au plus près la nature. La plantation d'arbres et arbustes indigènes va de soi. Ils sont connus de la faune et leur utilité avérée. Un exotique sera un intru pour notre faune indigène qui ne saura pas quoi en faire, par exemple si son feuillage ou ses fruits sont comestibles.
Vous pouvez participer à l'essor de l'IE. La période de plantation idéale se situe à la fin de l'automne ou au début du printemps. Les sols sont souvent encore suffisamment humides à cette période de l'année. Le forestier de votre région se fera un plaisir de vous conseiller.

le clic utile : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique.html

Hauterive, février 2025

Frédéric Schneider et David Scinto
1er arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature

Sortie du personnel

Le personnel communal a pu profiter de sa sortie annuelle le 16 mai dernier pour sculpter du lien, avant de partager un bon repas dans la pittoresque basse ville de Fribourg.

Soirée Prévention Ecran

Le 20 mars 2025, la salle communale de Neyruz a vibré au rythme d'une soirée dédiée à un sujet qui nous concerne tous : l'usage des écrans. Organisée par le Conseil des Parents, cette Soirée Prévention Écran a réuni un public curieux et engagé autour de deux intervenants de choix : REPER et Gaming Federation.

REPER a ouvert la soirée avec une présentation claire et percutante sur les enjeux liés aux écrans : santé mentale et physique, comportements en ligne, hyperconnectivité, mais aussi protection des données. Des sujets cruciaux pour accompagner nos enfants dans leur usage du numérique... et pour mieux nous outiller nous-mêmes.

Gaming Federation, quant à elle, a proposé une démonstration ludique et très concrète. Consoles, tablettes et ordinateurs en main, ils ont montré comment installer efficacement un contrôle parental, en quelques clics seulement. Une mise en pratique saluée par les participants, ravis de repartir avec des solutions concrètes à mettre en œuvre à la maison. Pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents, pas d'inquiétude : les organisateurs mettent à disposition des supports d'information. Il suffit d'écrire à conseildesparents@neyruz.ch pour les obtenir.

Véronique Sordet,
Conseil des parents

Manifestations

Carnaval

Le 28 février dernier a eu lieu le retour du Carnaval à Neyruz ! Les élèves, la crèche, l'EMJ, la Rincette, la Guggen Les Tricounis, le théâtre et le Ski Club ont défilé dans le village dans leur plus beau costume, sur le thème de la jungle. Le cortège s'est terminé par la traditionnelle mise à feu du rababou suivi de la fête à l'Aigle Noir.

Informations officielles

Connaissez-vous les numéros d'urgence en Suisse ?

les 6 numéros sont :

144 Ambulance, numéro appels urgents pour tous les cas d'urgence; médicale santé; 1er secours

118 Pompiers, sauvetage, lutte contre les incendies

117 Police, ordre et sécurité

112 Appel d'urgence Européen y compris en Suisse

1414 REGA garde Aérienne Suisse de sauvetage, apporte une assistance médicale aérienne

145 Institut de toxicologie en cas d'empoisonnement

Principaux contacts communaux

Syndic – M. Jean-Pierre Corpataux 079 581 83 53

Responsable administratif – M. Nicolas Wolleb 026 916 15 50

Secrétariat communal
e-mail neyruz@neyruz.ch

Voirie de Neyruz - Conciergerie
079 250 99 51/52

SINEF, Service de permanence eau
0800 07 46 33

Forestier communal - M. Damien Berset 079 204 03 39

Gérant des cultures et inspection du bétail - M. Jean-Louis Schafer 079 353 81 83

Suppléant - M. Gérard Mettraux 026 477 18 01

Garde-Faune - M. Eloi Sulliger eloi.sulliger@fr.ch – 079 823 79 54

Section des Samaritains
www.samaritains-neyruz.ch

Prêt de matériel samaritains - Mme Anne-Lise Faoro 076 579 18 89

Présidente des samaritains - Mme Diana Armand, 079 550 16 02

Cure catholique romaine
026 477 12 20

Paroisse réformée
026 309 24 90

Gendarmerie cantonale de Prez - Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55

Commandant de la Compagnie Sarine Centre - M. Oliver Chenaux 026 561 31 60

Commandant Bataillon Sarine - M. Pascal Zwahlen 026 561 31 60

Service Social Arcos, Rosé 026 477 16 88

Congélateur collectif - M. Jean-Marc Schorderet 079 478 88 05

Repas à domicile - M. Jean-Bernard Boschung 079 332 46 23

Crèche Le P'tit Bonheur

Un accompagnement professionnel et adapté aux jeunes enfants

Grâce au soutien et à la collaboration fructueuse de la Commune de Neyruz, l'Association du P'tit Bonheur a pu créer 18 places supplémentaires par jour pour les enfants de 4 mois à l'entrée à l'école enfantine. A ce jour, il reste des places disponibles pour la rentrée d'août 2025. Vous désirez inscrire votre enfant ou avez besoin de renseignements ? Vous pouvez consulter le site internet de l'association www.leptitbonheur.ch ou joindre la Directrice à l'adresse creche@leptitbonheur.ch.

Fabienne Purro Jemmely,
Directrice

Votations

Suite aux dernières votations ou plusieurs variantes sont parvenues au bureau communal. Nous souhaitons vous rappeler quelques règles d'or pour que le vote soit valable.

Pour le vote anticipé

- Les enveloppes de vote peuvent être déposées dans la boîte aux lettres communale jusqu'à l'ouverture du bureau, le dimanche à 10h30.
- L'enveloppe de vote doit être rendue avec le bulletin de vote dans la petite enveloppe, accompagné du certificat SIGNÉ.
- L'enveloppe de vote déposée à la poste doit être TIMBRÉE. Attention au délai avec le courrier B qui peut mettre jusqu'à une semaine pour parvenir au bureau communal.

Pour le vote au bureau électoral

- Les enveloppes déposées au bureau de vote doivent être apportées PERSONNELLEMENT.

Tout le matériel de vote qui arrive après le dimanche midi de la votation est détruit. Il ne peut en aucun cas être comptabilisé car les résultats sont déjà communiqués à la Préfecture.

Tout le matériel de vote qui est rendu non complet (sauf livret explicatif) ne sera pas comptabilisé. En cas de manquement de signature, généralement l'Administration tente de vous contacter.

S'il vous manque du matériel de vote (perdu ou détruit), vous pouvez toujours demander un duplicata à l'administration, même le dimanche des votations jusqu'à midi.

Vous trouverez une explication détaillée pas à pas en scannant le QR code ci-contre.

Informations officielles

Agenda des manifestations

Calendrier 2025

Date	Activité	Société
dimanche 6 juillet 2025	**Tournoi villageois de pétanque**	La Rincette
jeudi 31 juillet 2025	**Fête nationale**	Commune de Neyruz - Jeunesse
vendredi 26 et samedi 27 septembre 2025	**Souper spectacle**	Les Amis du théâtre
mardi 7 octobre 2025	**Conseil général**	Commune de Neyruz
mardi 11 novembre 2025	**Petit déjeuner des entreprises**	Commune de Neyruz – Commission 3E
vendredi 14 novembre 2025	**Nuit du conte**	Bibliothèque Terre-Lune
vendredi 21 novembre 2025	**Majoritaire 2024/2025**	Commune de Neyruz
samedi 22 novembre 2025	**Souper annuel**	Ski Club Neyruz
samedi 29 novembre 2025	**Marché des Lumières**	Commune de Neyruz – Commission CSL
mardi 9 décembre 2025	**Conseil général**	Commune de Neyruz
mercredi 10 décembre 2025	**Conseil général (soirée de réserve)**	Commune de Neyruz
dimanche 14 décembre 2025	**Noël des Aînés**	Commune de Neyruz – Paroisse

Calendrier 2026

Date	Activité	Société
vendredi 9 janvier 2026	**Match aux cartes villageois**	La Rincette
jeudi 15 janvier 2026	**Apéritif des bénévoles**	Commune de Neyruz
jeudi 22 janvier 2026	**Apéritif pour les nouveaux habitants**	Commune de Neyruz
mardi 3 février 2026	**Réunion des sociétés locales**	Commune de Neyruz
mardi 10 février 2026	**Conseil général**	Commune de Neyruz
vendredi 13 au 29 mars 2026	**Théâtre**	Les Amis du Théâtre

Grue'Zik 2025

Nous adressons nos félicitations à La Cordiale qui a terminé première de sa catégorie Harmonie 1 (HA 1) à la 24ème Fête cantonale des musiques fribourgeoises, qui s'est déroulée du 29 mai au 1er juin dernier. Bravo pour l'engagement durant tous ces mois de préparation, pour la gaieté et la motivation durant ce concours.

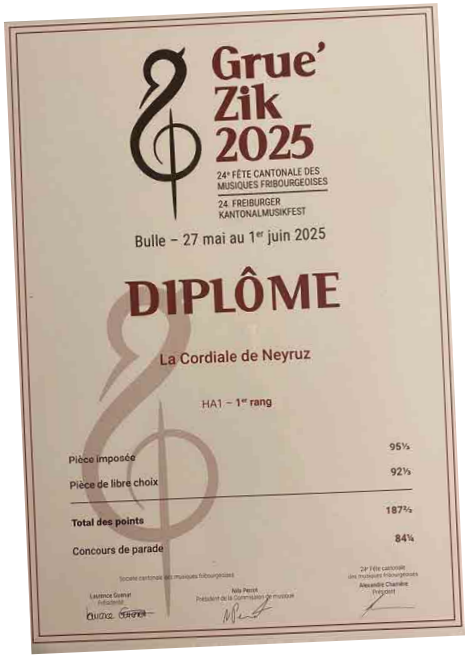
Grue' Zik 2025

24e FÊTE CANTONALE DES MUSIQUES FRIBOURGEOISES

24. FREIBURGER KANTONALMUSIKFEST

Bulle – 27 mai au 1er juin 2025

DIPLÔME

La Cordiale de Neyruz

HA1 – 1er rang

Pièce imposée	95⅓
Pièce de libre choix	92⅓
Total des points	187⅔
Concours de parade	84¼

Trois règles d'or pour les jours de chaleur

Pour que vous et vos proches traversiez les journées chaudes en toute sérénité ! Les journées chaudes peuvent avoir des conséquences sur la santé. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes sont particulièrement à risque.

Soyez prévoyant : informez-vous sur les alertes à la canicule sur MétéoSuisse.

Éviter les efforts physiques

- Abordez notamment les heures les plus chaudes de la journée avec calme et restez à l'ombre.
- Consommez des aliments salés après avoir transpiré.
- Couvrez votre peau avec des vêtements et appliquez régulièrement de la crème solaire lorsque vous êtes à l'extérieur.

Éviter la chaleur, refroidir le corps

- Fermez les fenêtres pendant la journée et évitez le soleil, aérez la nuit et tôt le matin.
- Rafraîchissez votre corps en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.
- Portez des vêtements aérés en matières naturelles.

Boire beaucoup, manger léger, ajuster les médicaments

- Buvez régulièrement (au moins 1,5 litre par jour). Évitez les boissons sucrées et alcoolisées.
- Consommez des fruits et des légumes riches en eau. Évitez les aliments gras et difficiles à digérer. Parlez de votre alimentation avec un spécialiste.
- Clarifiez le dosage de vos médicaments avec un spécialiste.

Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

Intervenir immédiatement !

- Boire beaucoup
- Rafraîchir le corps
- Trouver un endroit frais/ombragé
- S'allonger
- Appeler un médecin ou le 144 !

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Éditeur : **Office fédéral de la santé publique (OFSP)** dans le cadre des activités d'information « protection en cas de chaleur ». www.canicule.ch, © 2024.
Diffusion : www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro de commande : 311.301.f

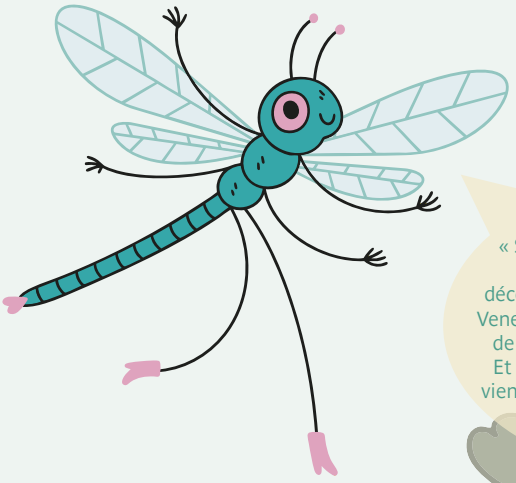

« Salut ! Moi, c'est **Saribelle**, la libellule de la Sarine. Je vous emmène à la découverte des terroirs de notre belle région ! Venez explorer la première boucle des Chemins de la Sarine autour de l'Abbaye d'Hauterive. Et ce n'est que le début… D'autres boucles viendront bientôt écrire la suite de cette belle aventure ! »

Inauguration des Chemins de la Sarine

L'aventure au coeur des terroirs sarinois commence le

Samedi 30 août 2025
à
L'Abbaye d'Hauterive

14h00 : Partie officielle
14h30 : Activité découverte
17h00 : Fin de la manifestation

Suivez l'évolution du projet sur notre page Intagram pour ne rien manquer de cette aventure passionnante !

chemins_sarine

Les **Chemins** de la **Sarine**

Association Régionale de la Sarine

Comment fonctionnent les démarches administratives sur le guichet virtuel ?

DIGI-FR

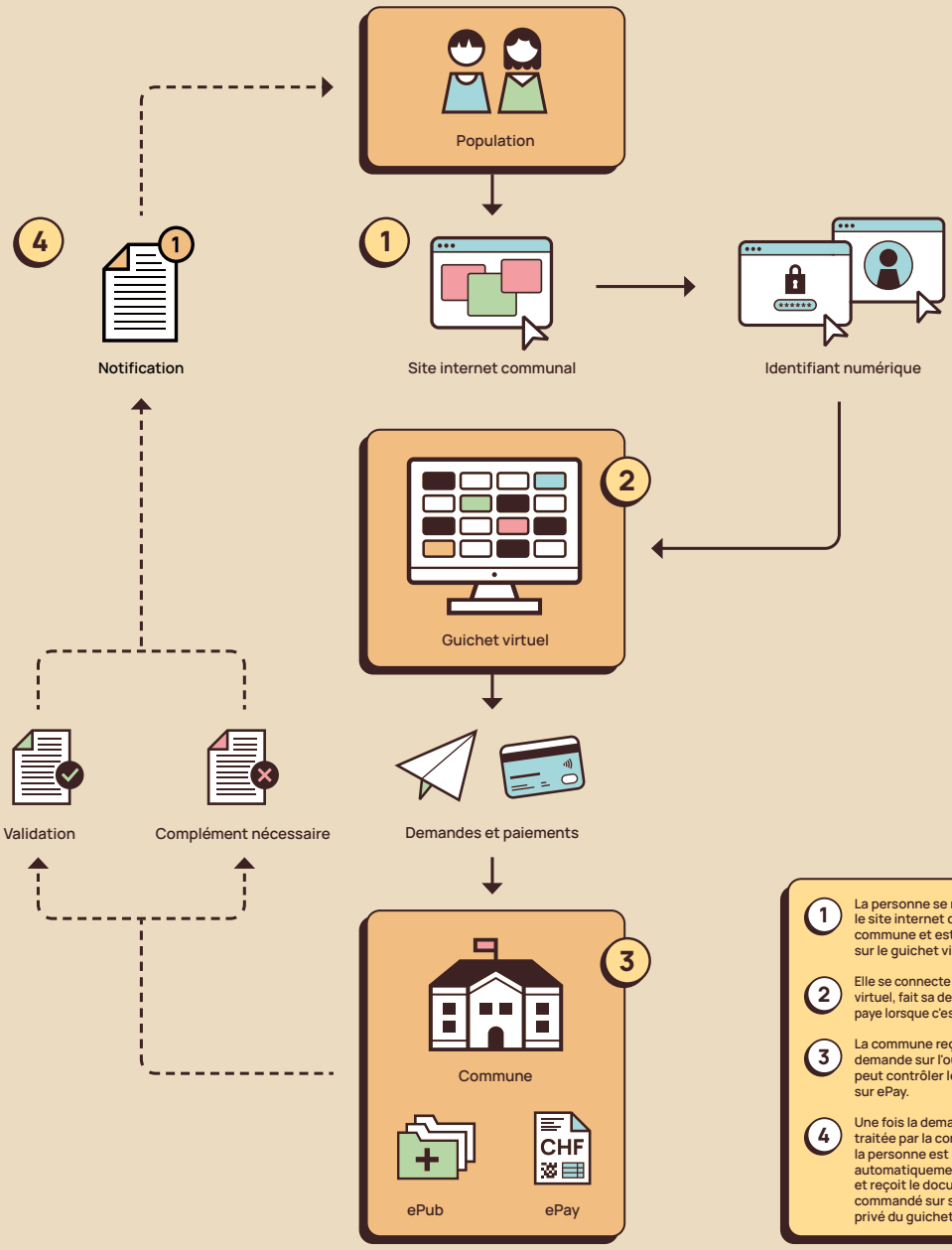

1. La personne se rend sur le site internet de sa commune et est redirigée sur le guichet virtuel.
2. Elle se connecte au guichet virtuel, fait sa demande et paye lorsque c'est nécessaire.
3. La commune reçoit la demande sur l'outil ePub et peut contrôler le paiement sur ePay.
4. Une fois la demande traitée par la commune, la personne est automatiquement informée et reçoit le document commandé sur son compte privé du guichet virtuel.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

acf-fgv
association des communes fribourgeoises
freiburger gemeindeverband

Pour plus d'information, accédez à la plateforme d'assistance DIGI-FR en scannant le QR-code ou directement sur **digifr.acf-fgv.ch**

PRESSE 2024 FRIBOURG 18ANS OFFRE
TU AS 18 ANS en 2024 ?
TU HABITES LE CANTON de Fribourg ?
EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS
EXPLOREZ, DÉCOUVREZ, INFORMEZ-VOUS
L'ÉTAT T'OFFRE un abonnement À UN JOURNAL
POUR T'INSCRIRE,
C'EST PAR ICI !
www.fr.ch/abo
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Fribourg Tourisme et Région

L'organisation touristique régionale, au service du district et de sa population, propose à votre commune :

Pour les écoles
La montée à la tour de la Cathédrale est gratuite. Une occasion unique d'admirer la région !

Pour les organisateurs
Un service de billetterie est gratuitement mis à votre disposition. Facile, rapide et efficace !

Pour les manifestations
Publiez directement et gratuitement votre événement sur notre agenda en ligne

fribourgtourisme.ch

Moustiques tigres : NON MERCI !

Pour éviter leur prolifération, adoptez ces bons gestes :

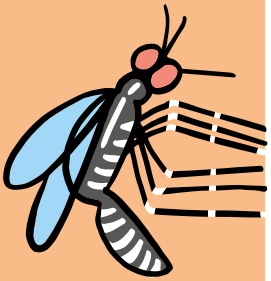

Le moustique tigre est noir avec des rayures blanches, très petit (5 mm), diurne, et ses piqûres sont très douloureuses

1 *Couvrir ou vider régulièrement les eaux stagnantes*

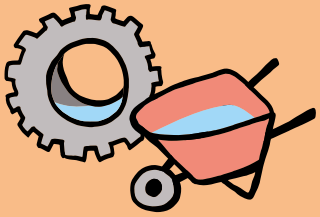

2 *Ranger les objets pouvant servir de récipient*

3 *Combler de sable les soucoupes des pots de fleurs*

4 *Éviter les insecticides qui tuent ses prédateurs*

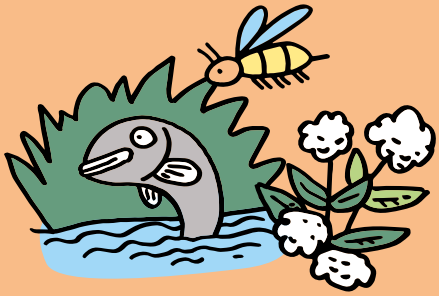

5 *Plans d'eau naturels à préserver car ils abritent ses prédateurs*

6 *Piscines et jacuzzi : pas de problème car le moustique tigre évite les gros volumes d'eau*

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Mon Plan climat

Plus d'infos sur monplanclimat.ch

Signaler un moustique tigre :

Transmettez la photo de votre suspect sur la plate-forme suisse dédiée aux moustiques invasifs : **moustiques-suisse.ch**

Horaires d'ouverture

Horaires d'été de l'administration

Durant la période estivale, l'administration communale sera **fermée du lundi 28 juillet au vendredi 1er août 2025**.

Les horaires d'ouverture du lundi 7 juillet au vendredi 22 août 2025 seront les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	08h00 à 11h30	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	Fermé

Sur appel vous avez la possibilité d'avoir un rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture.

L'administration communale

vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 18h00
Mardi	08h00 à 11h30	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	08h00 à 11h30	Fermé

La déchetterie

est ouverte comme suit :

Lundi	17h00 à 19h00
Mardi	17h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	17h00 à 19h00
Vendredi	17h00 à 19h00
Samedi	09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Durant les jours fériés et chômés la déchetterie est fermée.

L'application MEMODéchets est disponible pour smartphone. Vous y trouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.

Cette publication est imprimée en Suisse chez media f imprimerie SA

FSC www.fsc.org 100% Paper from well-managed forests FSC® C020089

CARBON FRI CH-C181-2020-021 | Produit

Agenda 2030